

# COMMUNE DE CHAULNES

*Avec Vous*

BULLETIN  
MUNICIPAL

N°: 98  
AVRIL 2024



LES PERMANENCES  
LE MOT DU MAIRE  
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE  
SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL  
BIEN VIVRE A CHAULNES  
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS  
INFORMATIONS DIVERSES  
CÔTÉ CUISINE  
LE COIN DES ENFANTS  
UN PEU D'HISTOIRE

# FORUM DES ASSOCIATIONS

**25** SAMEDI | Centre socio-culturel  
**MAI** | Rue Poulin, 80320 CHAULNES  
10h/17h | Entrée gratuite  
Buvette et restauration sur place

**VOTRE MAIRIE :**

7, rue des Lieutenants  
Terpraut et Grenier  
80320 CHAULNES

**HORAIRES D'OUVERTURE :**

Lundi / mardi  
Jeudi / vendredi  
8h30 - 12h00  
13h30 - 17h00  
Fermée le mercredi

**NOUS CONTACTER :**

Par téléphone :  
03.22.83.80.80  
Par mail :  
mairie.chaulnes@wanadoo.fr  
Sur internet :  
www.mairiechaulnes.fr  
Rubrique « contact ».

**SUR FACEBOOK :**

« L'avenir de Chaulnes  
Avec Vous »

**POUR RENCONTRER SUR  
RENDEZ-VOUS :****LE MAIRE**

M. Thierry LINÉATTE

**LES ADJOINTS**

M<sup>me</sup> Nadège LATAPIE-  
COPÉ

Social / CCAS

M. Benoît GANCE

Bâtiment / Voirie

M<sup>me</sup> Anne LEBRUN MERLIN

Communication / Environ-  
nement / Logement

M. Arnaud NOBLÉCOURT

Culture et Loisirs

**MISSION LOCALE**

M.E.E.F.

SANTERRE HAUTE SOMME

Horaires des permanences : Mardi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la mission locale de PÉRONNE

**A.C.P.G./C.A.T.M.**

NADÈGE LATAPIE-COPÉ

Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes.

06.85.37.41.96

**LA CROIX ROUGE**

UNITÉ LOCALE

DE HAUTE PICARDIE

Permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro  
80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

**RELAIS PETITE ENFANCE**

SÉVERINE FARENEAU

Permanences rue Poulin

06.07.37.82.25 / 03.22.85.48.06

www.terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le lundi et le vendredi de 13h00 à 14h30.

Permanences physiques les lundis et vendredis (sur rendez-vous).

**PERMANENCE D'AVOCAT**

Un vendredi par mois, de 14h à 16h, en mairie.

Sans rendez-vous (renseignements en mairie).

**CONCILIATEUR DE JUSTICE**

ALAIN SÉGOUFFIN

Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69

Permanence le 1<sup>er</sup> lundi du mois sur rendez-vous, à prendre en mairie.

**ASSOCIATION SAINT JEAN**

Permanences en mairie.

Horaires de permanences :

Mardi & Vendredi : 09h00 - 10h30 / Jeudi : 15h30 - 17h00

**ACCUEIL DE LOISIRS**

Dossier d'inscription disponible sur le site : chaulnes

Rubrique « accueil de loisirs ».

Pour les inscriptions, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de :

LUDOVIC ANTIOCHUS

06.11.57.08.63 / ludovic\_antiochus@orange.fr.

**PAROISSE DE CHAULNES**

1, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

03.22.85.40.45

Horaires des permanences :

Mercredi & Vendredi : 09h30 - 11h00 / Samedi : 10h30 - 11h30



Mairie de Chaulnes :

7 rue des Lieutenants

Terpraut et Grenier

80320 CHAULNES

Téléphone :

03.22.83.80.80

Mail :

mairie.chaulnes@wanadoo.fr

Site internet :

www.mairiechaulnes.fr

Conception et réalisation :

Mairie de Chaulnes

Prix :

Gratuit

Dépôt légal :

À parution

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*votre conseil municipal vient de voter son budget pour l'année 2024 et a décidé, à nouveau, de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux. Bonne nouvelle pour les contribuables que nous sommes, même si celle-ci est quelque peu atténuée par la décision de l'état, qui, après une première hausse l'an dernier, a décidé d'augmenter encore les bases fiscales sur lesquelles sont calculées ces taxes (foncier bâti, foncier non bâti,...) de 3,9 %.*

*En suivant ce bulletin municipal, chacun est largement informé des projets communaux en cours ou qui vont être mis en place. Une réunion publique sur la fibre optique, organisée voici quelques semaines, a réuni 180 personnes, preuve de l'intérêt que vous portez à l'évolution de la commune. Vous êtes également nombreux à vous être pré-inscrits à la commande groupée d'énergie (gaz, électricité). Dernier délai : 30 avril. Il est encore temps de s'inscrire sur le site : <https://chaulnes-energy.fr> .*

*Autre axe de travail au cours de l'année 2024, au niveau cette fois de l'intercommunalité, et qui nous concerne directement : la gestion des déchets ménagers. De plus en plus de déchets, des enjeux environnementaux de plus en plus urgents, par conséquent des coûts de fonctionnement de plus en plus élevés, nous obligent à une évidente nécessité, déjà appliquée par nombre d'entre vous : il faut trier !!! De plus, au niveau de la gestion des déchets mis jusqu'alors dans votre poubelle marron, cette année 2024 sera une année d'informations, de formation quant à la mise en place de la « tarification incitative », dispositif qui permettra une facturation en lien avec la production réelle de vos déchets ménagers, par une tarification au nombre de levées. Le coût pour chaque foyer comprendra une part fixe et une part variable correspondant à ces levées. Courant Mai, des agents de la communauté de communes passeront dans chaque foyer expliquer cette démarche et vous équiperont d'une nouvelle poubelle grise pucée. Cette mesure va certes impliquer des changements d'habitude, mais tous ceux qui déjà trient, compostent, gèrent correctement leurs déchets n'y verront que des avantages. Pour ceux qui par contre prenaient le tri « à la légère », c'est le moment de s'y mettre, sous peine au bout du compte de... payer.*

*Je me permets de réécrire une phrase déjà citée à travers ce mot traditionnel : il faut savoir quelle planète nous voulons laisser à nos générations futures. La réponse semble évidente. Alors l'effort, faisons-le maintenant !*

*Thierry Linéatte*  
Maire de Chaulnes

## MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

### MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(Sur rendez-vous)

**D<sup>r</sup> Mylène FOUET-EMERY**

DU de gynécologie et de nutrition

03.22.86.31.01

**D<sup>r</sup> Antoine HOULLIER**

03.22.86.31.02

**D<sup>r</sup> Chella LEFOLLE**

DU de gynécologie et formation

en hypnose et technique EMDR,

maître de stage pour les internes

03.22.86.31.03

**D<sup>r</sup> Ingrid HUET-RAOUX**

DU de gynécologie

03.22.86.31.04

**D<sup>r</sup> Benoît FAUSTIN**

03.22.86.31.01

### INFIRMIERS

#### CABINET INFIRMIERS DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER,

Odile SENECHAL, Quentin

SENECHAL, Mathilde LETURGIE

Permanences : 06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en se-  
maine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous : 03.22.85.40.06

#### CABINET INFIRMIERS HAUTE-PICARDIE

Daniel TAIX,

Naomi FLEUREAU-BETINA.

Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50 - 17h30/18h00

Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile,

surrendez-vous : 03.22.84.11.54

### OSTÉOPATHE

(Sur rendez-vous)

**DANIEL TAIX**

07.61.54.53.05

(ou sur Doctolib)

### ASSOCIATION ASALÉE

**Corinne FRANCOIS**

Infirmière de Santé Publique

Consultation prise en charge

Sur rendez-vous :

06.66.33.89.78

### ORTHOPTISTE

**Noémie LASSELIN**

06.26.04.24.12

(le lundi am)

### ORTHOPÉDISTES

**Dr Maxime MENCIARE**

(Membres inférieurs)

De la clinique Pauchet Amiens,  
1 jeudi par mois.

03.22.33.73.50

**Dr Vittorio FERRARI**

(Membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens  
1 jeudi par mois.

03.22.33.72.30

### ORL

**Marine PERIA**

De la clinique Victor Pauchet

(1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

### ANGIOLOGUE

**Dr Marie TOULEC**

De la clinique Pauchet Amiens

2 mercredis par mois.

03.22.33.71.40

### GASTRO ENTÉROLOGUE

**Dr Marthe CHAVANCE-THELU**

De la clinique Pauchet Amiens

Le mardi matin

tous les 15 jours

Sur rendez-vous :

03.22.91.57.24

## CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)

Dr HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

Dr CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

## PHARMACIES



FLAMENT-VANYSACKER 

16 bis avenue Aristide Briand - 03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK 

23 rue Odon Dumont - 03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le  
3237 (accessible 24h/24).

Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde.

## DOCTEUR GÉNÉRALISTE ÉCHOGRAPHIE GÉNÉRALE

Dr HERVÉ GUYOT

12, avenue Aristide Briand / 09.79.59.23.85

## AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7 / Transports sanitaires assis ou couchés.

## SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES

(Médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand / 03.22.83.97.58

## NATUROPATHE PRATICIENNE EN RÉFLEXOLOGIE

AMANDINE MENDY

77, avenue Aristide Briand / 06.88.60.84.92

amendy.naturopathe@gmail.com

 amandine.et.sa.naturopathie

 Amandine & sa naturopathie

## PROCÈS-VERBAL

### Séance du Conseil Municipal du 06 février 2024

**Conseillers Municipaux Titulaires Présents :** M. Thierry Linéatte, M<sup>me</sup> Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, M<sup>me</sup> Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, M<sup>me</sup> Géraldine Lefèvre, M<sup>me</sup> Claire Lecot-Robit, M. Grégory Devaux.

**Conseillers Municipaux titulaires excusés :** M<sup>me</sup> Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte, M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot, M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Benoit Gance (Jusqu'à 18h30) M<sup>me</sup> Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle, M<sup>me</sup> Virginie Masson

**Conseillers Municipaux titulaires absents :** M<sup>me</sup> Angéline Darras.

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

#### I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

#### II. Approbation du procès - verbal du 12 Décembre 2023

Le P.V. de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Réponse à la question concernant le clocher de l'église : date de réfection : 1981 ; La charpente et la couverture en 1995.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

#### III. Démission de Mme Laure Lambert – installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M<sup>me</sup> Laure Lambert, par courrier en date du 16 janvier 2024, pour raisons personnelles et familiales. Conformément à l'article 270 du Code Électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. Le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est M. Grégory DEVAUX.

Monsieur le Maire remercie Mme Lambert pour son implication et souhaite la bienvenue à M. Devaux.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Grégory DEVAUX en remplacement de M<sup>me</sup> Laure LAMBERT.

*Adopté à l'unanimité*

#### IV. Attribution du marché « Parc de loisirs »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement d'un espace de loisirs et de rencontres intergénérationnelles rue de Pertain, un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 9 novembre 2023 pour une remise des offres fixée au 14 décembre 2023 à 12h00. Elle comprenait 2 lots : terrassements/VRD et aménagement paysager. 6 entreprises ont répondu. Après présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé de retenir les prestataires suivants pour un montant global de 436 553,87 € HT :

Lot 1 Terrassements – VRD : Colas

200 383,36 € HT

soit 240 460,03 € TTC

Lot 2 : Aménagement paysager : Terspective

236 170,51 € HT

soit 283 404,61 € TTC

TOTAL 436 553,87 € HT soit 523 864,64 € TTC pour les 2 lots.

Claire Lecot – Robit : ces entreprises répondent bien aux critères mais qu'en est-il des délais d'intervention ?  
M. Thierry Linéatte : le planning faisait aussi partie des critères d'évaluation. Ces entreprises devront donc respecter les délais convenus.

Claire Lecot – Robit : quand commenceront les travaux ?

M. Thierry Linéatte : Les travaux commenceront dès que nous aurons les arrêtés de subventions des différents partenaires financiers (Etat – Région – Département).

#### V. Contribution financière « Parc de loisirs »

La société la MSE LES KERLES, qui exploite un parc éolien situé sur les communes de Chaulnes et d'Ablaincourt – Pressoir, partage les mêmes valeurs de protection de l'environnement et du cadre de vie, de développement des énergies renouvelables, et de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la Commune. Ainsi la Mairie et la Société se sont rapprochées afin d'étudier les possibilités de promouvoir ces valeurs au sein de la ville. La MSE LES KERLES propose donc la conclusion d'un contrat d'offre de concours par lequel la Société offre à la Commune une contribution financière de 2 494.24 €TTC, pour le projet d'aménagement d'un espace de loisirs et de rencontres intergénérationnelles rue de Pertain. Cette somme correspond au reliquat d'une dotation déjà en partie attribuée pour aménager l'entrée de ville côté Ablaincourt et le jardin public sur la place.

*Adopté à l'unanimité*

#### VI. Loyer local commercial et appel à candidature pour un bail commercial

M<sup>me</sup> Emilie Aberbour arrive et prendra donc part au vote.

Monsieur le Maire propose de lancer un appel à candidature pour le local commercial situé 11 avenue Aristide Briand (environ 90 m<sup>2</sup> : surface de vente de 60m<sup>2</sup>, réserve de 17m<sup>2</sup>, sas d'entrée avec monte-personne PMR, vitrine donnant sur un axe principal, un WC PMR, un local poubelles). Ce local est destiné à accueillir une activité de nature à contribuer à l'animation et à la diversification commerciale du secteur. Aucune activité n'est proscrite. Néanmoins, les caractéristiques de la cellule (taille, disposition...) pourront constituer un frein à l'implantation de certains types de commerce. Un dossier de candidature sera donc à compléter (pièces administratives, financières, présentation du projet). Monsieur le Maire présente un modèle d'appel à candidature qui pourra être proposé. Chaque dossier devra permettre d'apprécier la pertinence du projet d'implantation commerciale, eu égard aux objectifs de qualité, ainsi qu'à la solidité financière du candidat. Le conseil municipal effectuera le choix définitif du candidat au vu de l'ensemble des pièces du dossier et de l'entretien réalisé. Monsieur le Maire précise également qu'une boutique dite « éphémère » pourrait également répondre à cet appel à candidature. Celui – ci sera mis en ligne sur le site de la commune, de la CCI et sur le site de la Communauté de Communes ...

M<sup>me</sup> Anne Lebrun-Merlin : il faudra veiller à ce que ce commerce ne fasse pas de concurrence à ceux déjà en place sur la commune.

Monsieur le maire informe qu'un bail commercial sera conclu pour une durée de 9 ans, avec la possibilité de résiliation à l'issue de chaque période triennale (bail commercial classique dit « 3,6,9 »). Après avoir pris attache auprès de la chambre de commerce et d'industrie, de l'agence immobilière et du notaire, il propose de fixer le loyer à 600 € mensuel. Il sera demandé une caution correspondante à l'équivalent de 2 mois de loyer et celui – ci sera révisable tous les 3 ans selon l'indice des loyers commerciaux (ILC). Les impôts et taxes seront à la charge du preneur, ainsi que les charges liées aux consommations d'eau et d'électricité. Le locataire prendra à sa charge les frais d'adaptation et d'équipements nécessités par son activité (notamment il réalisera les démarches administratives nécessaires au raccordement des locaux aux réseaux de communication et réalisera les frais de câblage informatique).

M. Philippe Cheval : quand ce local sera-t-il disponible?

M. Benoit Gance : nous espérons que les travaux seront terminés fin avril...

M<sup>me</sup> Claire Lecot -Robit : les entreprises peuvent avoir des pénalités si elles ne respectent pas le planning prévu ?

M. Thierry Linéatte : effectivement si les délais s'allongeaient trop, des pénalités peuvent être appliquées.

M. Régis Lecot : Il faudrait peut-être préciser le type de chauffage ?

M. Thierry Linéatte : oui effectivement le chauffage est électrique et à la charge du preneur, nous le précisons.  
M. Philippe Cheval : il faudrait préciser le montant du loyer pour une boutique éphémère avec un loyer plus modéré et en rediscuter avec la chargée de mission du PETR en charge de ce dossier.

Le conseil municipal décide donc de fixer le loyer du local commercial à 600 €/mois (pour un bail commercial classique).

**Adopté à l'unanimité**

## VII. Avance de subvention : OCLC / AAE Chaulnes Football

Chaque année, le conseil municipal consent à l'AAE Chaulnes football et à l'OCLC ou toute autre association qui en ferait la demande une avance sur leur subvention annuelle.

AAE Chaulnes Football : 4 000 €,

OCLC : 3 500 €.

**Adoptée à la majorité, M. Linéatte, M. Poulet, Mme Lecot-Robit, membres du bureau de l'AAE Chaulnes ne prenant pas part au vote pour leur association, et M. Noblécourt, Mme Lefèvre, M. Gance membres du bureau de l'OCLC ne prenant pas part au vote pour leur association.**

## VIII. Informations diverses

### 1. Marché église définitif :

Lot 1 : rénovation des élévations murales

SRMH : 748 766.80 € + option murets : 19 362.50 € soit un total de 768 129.30 € HT

Lot 2 : rénovation du clocher

SAS Jouard Jean : 123 228.28 € + option paratonnerre : 13 002.00 € soit un total de 136 230.28 € HT

### 2. Projets 2024

↳ *Redynamisation centre – bourg / Petites Villes de Demain* :

- commerce, habitat : réhabilitation du 11 avenue Aristide Briand - fin
- communication, économie : Signalétique
- cadre de vie : parc de loisirs intergénérationnel / secteur gare-collège étude/SNCF

↳ *Autres projets* :

- logement : projet AMSOM (mairie) / OPAH / procédure d'abandon manifeste / friches habitat
- patrimoine : rénovation de l'église phase 1
- cadre de vie : dossiers friches / PLUI / cimetière-concessions
- voirie, sécurité : éclairage public (phase 2 en ville et Z.I.) / éclairage passages piétons / radars pédagogiques / stationnement boulangerie / vidéo-protection / fibre optique / VRD divers
- Bâtiments, équipements, terrains : toiture salle des votes / éclairage stade de football / tennis couverts M.O. / CSC chauffage / échange terrains

M. Benoit Gance : il faudra rajouter le projet avec le CREDA.

3. Maisons Sport Santé : ouverture d'une Maison Sport Santé sur le territoire PETR Cœur des Hauts de France. Cette contribution partenariale entre le comité départemental de l'UFOLEP et la communauté de communes Terre de Picardie, notamment dans les villes d'Harbonnières et Chaulnes (gymnase), aura pour objet de promouvoir la santé à travers le sport. Ce dispositif « Maison Sport Santé » concerne les personnes atteintes de pathologies chroniques, les personnes en situation de handicap et situation de précarité, quel que soit leur âge. Ce programme s'étendra sur une durée équivalente à une saison sportive soit 10 mois, à raison de 2 ateliers par semaine, par groupes de 10 personnes, constitués par pathologie. Le coût pour l'utilisateur sera de 20 € pour une saison. Des flyers sont disponibles en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

## PROCÈS-VERBAL

### Séance du Conseil Municipal du 11 mars 2024

**Conseillers Municipaux Titulaires Présents** : M. Thierry Linéatte, M<sup>me</sup> Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, M<sup>me</sup> Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, M<sup>me</sup> Virginie Masson, M<sup>me</sup> Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, M. Grégory Devaux.

**Conseillers Municipaux titulaires excusés** : M<sup>me</sup> Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte, M<sup>me</sup> Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt, M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot, M<sup>me</sup> Angéline Darras avec pouvoir à M<sup>me</sup> Anne Lebrun-Merlin (Jusqu'à 18h40) M<sup>me</sup> Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

#### I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

#### II. Approbation du procès - verbal du 6 février 2024

Le P.V. de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède donc à l'examen de l'ordre du jour.

#### III. Approbation des comptes de gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal ne peut délibérer valablement sur les comptes administratifs sans disposer de l'aval du receveur principal, à travers les comptes de gestion établis par celui-ci. Les budgets « commune » et « lotissement du Tour de Ville », les décisions modificatives s'y rattachant, le détail des dépenses et recettes effectuées en 2023 ainsi que les états d'actif et passif, restes à recouvrer et à payer, ont été présentés au receveur principal. Cette tenue des comptes n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. Aussi, **le conseil municipal entérine à l'unanimité les comptes de gestion « commune » et « lotissement du Tour de Ville ».**

#### IV. Comptes administratifs 2023

##### 1. Commune

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de la commune pour l'année 2023 qu'il compare avec le CA 2022 en rappelant le passage à la nouvelle nomenclature M57.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 181 763,92 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 026 763,58 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 786 949,62 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 357 336,56 €.

Les points essentiels sont commentés et justifiés.

##### A. *Dépenses de Fonctionnement* :

Chapitre 11 : énergie, carburants, fournitures d'entretien, maintenance, assurances... Les factures d'eau sont en hausse, des économies d'énergie ont été réalisées (extinction de l'éclairage public la nuit), contrat de prestations en baisse (moins de documents d'urbanisme), entretien de véhicules en hausse (le montant prévu au BP 2023 était trop peu élevé), divers services extérieurs en hausse (formation des agents communaux certiphyto, ...).

M. Philippe Cheval : On emploie encore des produits phytosanitaires ?

M. Thierry Linéatte : la formation certiphyto reste obligatoire. Le certificat délivré à la suite de cette formation vise à favoriser le recours à des alternatives, en incitant à limiter l'usage des produits phytosanitaires et en réduisant les risques associés à leur utilisation.

Le passage de la M14 à la M57 a regroupé plusieurs articles en un seul, aussi à l'article 623 on retrouve ce qui concerne les fêtes et cérémonies, le bulletin municipal et les chèques cadeaux c'est pourquoi on constate une augmentation (5 bulletins payés en 2023, repas des aînés...).

M<sup>me</sup> Claire Lecot-Robit : Pourquoi nous n'imputons pas le repas des aînés sur le budget CCAS ?

M. Thierry Linéatte : cela a déjà été évoqué, cependant si nous versions une subvention au CCAS pour cette action cela reviendrait au même, c'est la même trésorerie ...

Pas de remarques particulières concernant les charges de personnel, les atténuations de produits, les opérations d'ordre, les charges de gestion courante, les charges financières et exceptionnelles.

#### B. Recettes de Fonctionnement :

Elles sont composées du résultat de fonctionnement reporté, des atténuations de charges (remboursement RELYENS, CPAM), des produits de services (concessions cimetièrre, redevance d'occupation du domaine public...), des impôts et taxes (fiscalité éolienne, FPIC, CVAE ...), de la fiscalité locale, des dotations et subventions (DGF toujours en baisse, et cette année la commune a perçu pour la 1ère fois une dotation aux élus locaux...), des produits de gestion courante (revenus des logements communaux et autres), des produits financiers et exceptionnels et elles n'amènent aucune remarque particulière.

#### C. Dépenses d'investissement :

Elles sont composées du déficit d'investissement reporté en 2022, des opérations patrimoniales (frais de documents d'urbanisme, frais d'études), des subventions d'investissement (réimputation des subventions « amendes de police »), des emprunts, des immobilisations incorporelles (frais d'études), des subventions d'équipement versées (FDE : contributions communales), des immobilisations corporelles (pâturage rue de Pertain, friche commerciale, travaux de voirie, ...) et n'amènent aucune remarque particulière.

#### D. Recettes d'investissement :

Elles sont composées des opérations d'ordre, des opérations patrimoniales, des dotations et fonds divers (FCT-VA investissement, taxe d'aménagement), des subventions d'investissement (FNADT, fonds d'appui pour des territoires innovants seniors, DETR, fonds vert), emprunts et dettes assimilées (caution logement communal) et des subventions incorporelles (subvention études). Elles n'amènent aucune remarque particulière.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission finances et les services administratifs pour l'élaboration, le contrôle et le suivi de l'exécution du budget.

***M. Claude Merlin, doyen de l'assemblée, prend la présidence du conseil municipal, et procède, hors de la présence de Monsieur le Maire, au vote du compte administratif de la commune. Celui-ci est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire (+ pouvoir M<sup>me</sup> Maryse Hochart) ne participant pas au vote.***

## **2. Lotissement du Tour de Ville**

Le CA est identique à l'année 2022 avec un déficit de fonctionnement de 77 726 € (valeur des terrains à vendre) en fonctionnement et de 151 090 € en investissement (part communale restante sur les travaux réalisés pour la création de ce lotissement). Il reste toujours 2 terrains à vendre (que l'on peut réunir en un seul).

***M. Claude Merlin, doyen de l'assemblée, prend la présidence du conseil municipal, et procède, hors de la présence de Monsieur le Maire, au vote du compte administratif de la commune. Celui – ci est adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire (+ pouvoir Mme Maryse Hochart) ne participant pas au vote.***

## **V. Affectation du résultat**

### **1. Commune**

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif commune 2023 :

|            | Résultat CA 2022 | Affectation du résultat 2022 | Résultat de l'exercice 2023 | Restes à réaliser (Recettes Dépenses) | Solde des restes à réaliser | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat |
|------------|------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|---|
| <b>INV</b> | -39 570,72 €     |                              | -390 042,34 €               | 952 364,87€<br>455 072,53€            | 497 292,34€                 | 67 679,28 €   |
| <b>FCT</b> | 719 655,61€      | 39 570,72 €                  | 164 914,77 €                |                                       |                             | 844 999,66 €  |

Affectation du résultat :

|   |  |                     |
|---|--|---------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022                            |  | <b>844 999,66 €</b> |
| <b>Affectation obligatoire :</b>  |  |                     |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068) |  | 0 €                 |
| Solde disponible affecté comme suit :   |  |                     |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068)                                   |  | 390 042,34 €        |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)                    |  | 454 957,32€         |
| Total affecté au c/1068 (titre à émettre) :                                       |  | 390 042,34 €        |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023   |  |                     |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement                      |  | 0,00 €              |
| Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté              |  | <b>-429 613,06€</b> |
| Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté                                    |  | <b>454 957,32€</b>  |

*Adopté à l'unanimité*

## **2. Lotissement du Tour de Ville**

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif Lotissement du Tour de Ville 2023 :

|               | Résultat CA 2022 | Virement à la SF | Résultat de l'exercice 2023 | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat |
|---------------|------------------|------------------|-----------------------------|---|
| <b>INVEST</b> | -151 090,57€     | 0                |                             | - 151 090,57 €  |
| <b>FONCT</b>  | -77 726,34 €     |                  |                             | -77 726,34 €  |

Affectation du résultat :

- Report ligne 001 du budget : - 151 090,57 €
- Reporte ligne 002 du budget en dépenses de fonctionnement : 77 726,34 €

*Adopté à l'unanimité*

## **VI. Modification des statuts de la Communauté de Communes Terre de Picardie**

Suite à l'extension de la compétence « Enfance et Jeunesse » sur l'ensemble du territoire de Terre de Picardie, il apparaît nécessaire, de modifier les statuts de la Communauté de communes TERRE DE PICARDIE. Les communes membres, auxquelles est notifiée la délibération du conseil communautaire et les statuts de TERRE

DE PICARDIE, ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces derniers.

M. Régis Lecot : La crèche ne rentre pas dedans ?

M. Thierry Linéatte : non la crèche n'est pas concernée.

M. Philippe Cheval : L'intérêt de modifier les statuts c'est bien d'appliquer la compétence enfance-jeunesse sur l'ensemble du territoire de Terre de Picardie, dans un souci d'égalité. Nous avons donc « dépoussiéré » les statuts.

Monsieur le Maire donne lecture des anciens et nouveaux statuts concernant cette compétence.

**Adopté à l'unanimité**

## VII. PLUI : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 janvier 2020, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Terre de Picardie a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'article L. 151-2 du Code de l'urbanisme précise que le Plan Local d'Urbanisme comprend un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), un règlement et des annexes.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU intercommunal a été défini. Ce document est la traduction du projet de la Communauté de Communes de Terre de Picardie pour organiser et développer son territoire. Il est une pièce indispensable et fondamentale du dossier de PLUi, dans la mesure où le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation devront être cohérents avec son contenu.

Conformément à l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme, le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.
- Et fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD n'est pas soumis à un vote, mais à un débat conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme. Ce débat a lieu dans les Conseils Municipaux et au sein de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLUi.

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote. La présente communication au Conseil Municipal doit permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire. Cependant, les propositions d'orientations générales et les débats auxquels elles donneront lieu serviront de socle pour la suite des travaux du PLUi et l'élaboration de l'ensemble des pièces du document.

Monsieur le Maire expose le projet de PADD qui compte quatre axes déclinés en quatorze orientations et soixante-dix-sept points :

### 1. ATTRACTIVITE ET DYNAMISME

#### I. TIRER PARTI DES ATOUTS DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Favoriser l'implantation et le maintien des activités économiques.
- Poursuivre le développement du Pôle Haute Picardie, au cœur des Hauts-de-France. Profiter du réseau

- de transports, notamment l'A1 et l'A29, pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.
- Valoriser et optimiser les zones d'activités existantes du territoire, en priorisant notamment l'installation d'activités pourvoyeuses d'emplois.
- Maintenir et valoriser l'activité industrielle et agro-industrielle du territoire.
- Bénéficier des opportunités qu'offre le Canal Seine-Nord Europe, en anticipant les répercussions sur le territoire (développement de nouvelles activités, besoin de logements...) : se positionner en tant que base arrière du canal.
- Favoriser l'implantation de petites et moyennes entreprises, notamment artisanales, au sein des friches dans les trames urbaines.
- Développer les métiers tertiaires en s'appuyant sur la couverture fibre internet du territoire.

## II. PÉRENNISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE EN TIRANT PARTIE DE L'IMAGE DU SANTERRE

- Maintenir la surface agricole utile des terres fertiles du Santerre permettant de pérenniser l'activité agricole du territoire et d'accompagner l'agro-industrie et l'agroalimentaire qui est un secteur économique fort.
- Permettre la diversification des exploitations agricoles.
- Améliorer la cohabitation entre activités agricoles et résidentielles, notamment en aménageant des lisières fonctionnelles (tours de ville, transitions paysagères, etc.) et en limitant l'étalement urbain.
- Maintenir et favoriser l'implantation d'activités de transformation des produits agricoles locaux.
- Encourager la valorisation des matières organiques et de la biomasse pour la production locale d'énergies renouvelables (méthaniseurs).

## III. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ

- Attirer et fidéliser les habitants sur le territoire en leur proposant une offre de logement adaptée.
- Équilibrer la répartition géographique d'implantation des nouveaux logements, à l'échelle de Terre de Picardie.
- Continuer de proposer des logements confortables et de qualité, avec des espaces extérieurs et jardins.
- Favoriser le développement d'une offre locative adaptée à tous les âges et toutes les situations.
- Permettre et encourager la diversification des typologies de logements répondant à différents besoins.
- Maintenir et développer une offre de logements sociaux intégrés au tissu urbain et proches des services et transports.

## IV. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE TERRE DE PICARDIE, EN S'APPUYANT SUR SA LOCALISATION AVANTAGEUSE DE CARREFOUR ET SA PROXIMITÉ AU CANAL SEINE NORD EUROPE

- Affirmer le rôle central des gares sur le territoire :
  - Le train express régional : veiller à l'attractivité et au dynamisme des pôles relais où sont implantées les gares, et les quartiers de gare.
  - La gare TGV Haute-Picardie : faire davantage bénéficier le rayonnement de la gare au territoire, à travers notamment le développement de la zone d'activités à proximité.
- Maintenir et améliorer la qualité de la desserte du réseau de transport routier (structurant et secondaire) pour améliorer l'attractivité du territoire.

## 2. TRANSITION DURABLE ET RÉSILIENCE

### I. MODÉRER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

- Limiter l'artificialisation des sols et la consommation foncière en s'inscrivant dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols 2050.
- Privilégier la reconquête des friches (habitat et économiques).
- Au sein des bourgs et villages, donner priorité aux sites pouvant accueillir de petites opérations de renouvellement urbain, dans le respect de l'intégration architecturale :
  - Reconquérir les logements vacants en mettant en place des mesures incitatives,
  - Poursuivre et encadrer la réhabilitation de l'habitat ancien,
  - Encadrer les changements de destination de bâtiments existants.

(NB : la délibération établie à l'issue de cette présentation reprendra les remarques faites concernant la difficulté à créer de nouveaux logements alors que notre territoire est soumis à de forts enjeux économiques)

## II. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES TRAMES ENTRE LES MILIEUX ÉCOLOGIQUES

- Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques existants.
- Prendre en compte la trame bleue, valoriser le réseau de mares. Préserver les qualités naturelles et paysagères des zones humides.
- Favoriser les continuités écologiques et la plantation de haies et d'arbres.
- Améliorer la présence de la nature dans les villages : préserver des îlots de verdure dans les bourgs, les jardins, les espaces publics végétalisés, les arbres remarquables et permettre la renaturation dans les bourgs...
- Préserver ou créer des lisières végétalisées, notamment en tours de ville.

## III. POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE TERRE DE PICARDIE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- Améliorer la qualité de l'habitat en favorisant la performance énergétique des nouveaux logements et en accompagnant la rénovation énergétique de logements anciens.
- Favoriser les sources d'énergies renouvelables en garantissant une intégration de qualité dans l'environnement en particulier concernant l'éolien.
- Inciter les entreprises et exploitations agricoles à installer des dispositifs d'énergies renouvelables en priorité sur les toitures et espaces de stationnement (méthaniseurs, géothermie, panneaux photovoltaïques, etc.).
- Encourager la mise en œuvre d'une trame noire adaptée à la diversité du territoire, afin de limiter les dépenses énergétiques et l'impact de la pollution lumineuse (y compris des éoliennes) sur les espèces.

## IV. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET LIÉS AUX ACTIVITÉS HUMAINES DANS LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Prendre en compte les risques (remontées de nappes, présence de cavités souterraines ou de sols pollués...) dans les projets futurs.
- Préserver la ressource en eau potable et plus particulièrement la protection des captages, leurs périmètres de protection et leurs aires d'alimentation, et garantir une ressource en eau en quantité et qualité suffisante.
- Faire appliquer la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouvelles constructions et la rechercher pour les constructions existantes.
- Mettre en adéquation les projets de développement avec les capacités du territoire en matière d'eau potable et de traitement des eaux usées.
- Développer la prévention et le recyclage des déchets, en limitant l'enfouissement.

### 3. UNE IDENTITÉ MULTIPLE

#### I. RECONNAÎTRE ET PRÉSERVER LES QUALITÉS DES PAYSAGES DU SANTERRE

- Prendre en compte le Plan de Paysage du PETR Cœur des Hauts-de-France
- Privilégier le développement des énergies renouvelables qui préservent le paysage.
- Préserver le paysage de fond de vallée de la Somme, des marais, et les vallées sèches.
- Conforter les chemins de randonnées.
- Préserver et restaurer les tours de ville.
- Valoriser les entrées de bourg et de village.
- Préserver les boisements, arbres et alignements d'arbres remarquables, accotements enherbés dans les villages et villes.
- Préserver les espaces en eau du territoire : les mares, la Somme...

## II. VALORISER LES RICHESSES PATRIMONIALES ET LES FORMES URBAINES PICARDES

- S'appuyer sur le label « Pays d'art et d'histoire » pour mettre en valeur la particularité des patrimoines bâtis du territoire et du patrimoine culturel local.
- Préserver le patrimoine remarquable :
  - Le patrimoine mémoriel et religieux : cimetières, églises, chapelles, monuments aux morts...
  - Le patrimoine de la reconstruction, les constructions art-déco...
  - L'habitat remarquable : maisons de maître...
  - Le patrimoine artisanal et industriel : anciennes sucreries, usines, ...
  - Le patrimoine agricole : anciens corps de ferme...
  - Le patrimoine ponctuel et vernaculaire : terrains de longue paume, calvaires, pigeonniers...
- Permettre l'évolution d'éléments de patrimoine, notamment le patrimoine industriel délaissé, tout en respectant l'histoire des bâtis.
- Préserver l'unité architecturale de chacun des villages.
- Encadrer les nouvelles constructions et la réhabilitation des maisons pour préserver le patrimoine bâti et l'identité des villages et bourgs.
- Éviter la banalisation des formes architecturales des nouvelles opérations et constructions.

## III. « S'ARRÊTER EN TERRE DE PICARDIE » : PROMOUVOIR LES ATOUTS TOURISTIQUES DU PAYSAGE ET DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

- Diversifier l'offre touristique et répondre aux besoins des touristes en permettant le maintien et l'implantation d'hébergements touristiques, hôteliers, de restaurants...
- Poursuivre la valorisation du tourisme de mémoire lié à la Grande Guerre, à travers des dispositifs tels que le Circuit du Souvenir.
- S'appuyer sur les atouts patrimoniaux du territoire donnant à voir le patrimoine issu de la Reconstruction, la diversité des formes urbaines au sein des villages.
- S'appuyer sur les atouts paysagers et naturels du territoire pour proposer un tourisme vert.
- Développer les chemins de randonnée pour permettre un maillage du territoire.
- Encourager le vélotourisme sur le territoire.

## 4. SERVICE AUX HABITANTS

### I. OFFRIR DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE QUALITÉ ET EN PERMETTRE L'ACCÈS À TOUS

- Maintenir voire augmenter l'offre de santé existante, notamment en lien avec le Contrat Local de Santé.
- Répondre au besoin de proximité des habitants en matière d'équipements.
- Développer les services et les activités pour tous.
- Maintenir les services publics de proximité.
- Améliorer l'accès aux équipements et services.
- Continuer la mutualisation des équipements, notamment sportifs.
- Améliorer le maillage en équipements sportifs extérieurs (city stades...) et culturels, notamment à destination des plus jeunes.
- Réserver des espaces pour la création de lieux de convivialité et de tiers-lieux.
- Poursuivre le développement des communications numériques sur l'ensemble du territoire.

### II. MAINTENIR ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE COMMERCE DE PROXIMITÉ

- Maintenir l'attractivité des commerces de proximité et améliorer ses possibilités de développement, en privilégiant notamment leur implantation dans les bourgs structurants.
- Préserver les locaux commerciaux en favorisant la réhabilitation des locaux vacants en commerce.
- Faciliter l'accueil des marchés existants et du commerce ambulant avec des espaces publics adaptés, notamment dans les villages, ainsi que des circuits courts, à travers la vente directe, et/ou l'installation de distributeurs automatiques.
- Adapter le bâti et les espaces publics existants aux nouvelles pratiques de consommation (de nécessité ou alimentaires) des habitants.

### III. FACILITER LA MOBILITÉ POUR TOUS ET PARTOUT

- Développer l'intermodalité (covoiturage, véhicules électriques, navettes, vélos, train, etc.).
- Améliorer les déplacements en transports en commun pour tous.
- Accompagner le département pour fluidifier et améliorer la sécurité des grands axes circulés, notamment par les poids lourds, qui traversent le territoire.
- Améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux infrastructures et transports.
- Créer des pistes cyclables sécurisées, aménager les chaussées pour favoriser les déplacements à vélo...
- Améliorer les continuités pédestres et cyclables entre les bourgs.
- Poursuivre la création de bornes de recharge électriques.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare ouvert le débat du PADD.

M. Régis Lecot : Nous allons perdre certaines libertés, on ne pourra plus bâtir où l'on veut... C'est la mort des villages à long terme !

M. Philippe Cheval : Si les villages meurent c'est qu'ils meurent déjà depuis des décennies, il n'y a plus de commerces, de café. Les services publics partent, il faut donc faire des efforts pour les garder à proximité. Il faut trouver de nouvelles solutions pour accueillir et séduire les nouveaux habitants (ex : la gare, la fibre, l'économie). Chaulnes, avec une gare TER, va se développer !

M. Linéatte : ce document doit être un objectif pour les communes, un cap pour éviter justement de mourir, lorsqu'il n'y a plus d'écoles, de commerces, de services publics. Grâce à ce document, les communes pourront continuer à exister en s'inspirant de toutes ces orientations proposées.

Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du PADD.

### VIII. Vente du 11 avenue Aristide Briand (arrière)

Monsieur le Maire propose de vendre la partie arrière du 11 avenue Aristide Briand (3 bâtiments qui donnent sur la rue Pierre et Marie Curie) à des investisseurs qui ont fait une proposition à la commune (20 000 €). Ils souhaiteraient y créer des logements. La commune aura à sa charge le rebornage.

Mme Anne Lebrun-Merlin : la commune pourra leur proposer des locataires.

*Adopté à l'unanimité*

### IX. Modification du tableau des effectifs

En raison des changements de grades 2024, il est nécessaire de créer un poste :

- d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- d'adjoint technique principal 1ère classe 22/35ème

et de modifier le tableau des effectifs.

*Adopté à l'unanimité*

### X. Désignation d'un référent déontologue aux élus locaux

La loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite 3DS, par son article 218, est venue compléter l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales par le droit, pour tout élu local, de « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés » dans la charte de l'élu local.

Suite à la publication du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'Elu local, il convient désormais de procéder à sa désignation.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par les personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Par ailleurs, il est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Elles peuvent être, selon le cas, assurées par une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein de la collectivité auprès de laquelle elle est désignée aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins 3 ans, n'étant pas agent de la collectivité et ne se trouvant pas en situation de conflits d'intérêts avec celle-ci. Il est également possible de composer un collège rassemblant les personnes présentant les caractéristiques exposées. Il est précisé qu'un règlement intérieur est adopté dès lors qu'un collège est désigné.

Pour la mise en place du référent déontologue de l'Elu local, l'organe délibérant doit se prononcer sur :

- La durée de l'exercice du mandat,
- Les modalités de saisine et d'examen de celle-ci,
- Les conditions dans lesquelles les avis sont rendus,
- Les moyens matériels mis à disposition,
- Les éventuelles modalités de rémunération.

Monsieur le Maire propose de désigner M<sup>me</sup> Feirouz HAMDANE, déjà désignée au niveau de la communauté de communes. Avocate généraliste (barreau d'Amiens : omise du tableau le temps d'une mission à la mairie de Villers Bretonneux), Directrice Générale des Services de Villers Bretonneux (Somme), Consultante / experte juridique et finances auprès des communes, formatrice auprès des élus locaux et agents territoriaux, chargée de cours auprès de l'UPJV, désignée en raison de ses compétences et de ses qualifications. En effet, cette dernière est titulaire d'un MASTER en droit public mention Gestion des Collectivités locales et d'un MASTER de Science politique CITE, Citoyenneté, Inégalité, Territoires et Elections. Elle bénéficie d'une expérience de 19 années en collectivité territoriale (FDE 80, commune de Ham et commune de Villers Bretonneux).

Elle sera nommée jusqu'au prochain renouvellement général de l'assemblée délibérante.

M. Cheval : cette personne intervient en tant que conseil mais aussi en cas de problème pour l'élu dans le cadre de sa fonction.

*Adopté à l'unanimité*

#### **XI. Demande de subventions à la Région et au Département pour l'aménagement d'un espace paysager, de loisirs et de rencontres intergénérationnelles rue de Pertain**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention dans le cadre des fonds en faveur de l'attractivité des communes labellisées « Petites Villes de Demain » de 145 142,02 € et la Région dans le cadre de la redynamisation des centres villes centres bourgs, d'un montant de 149 055,35 € pour l'aménagement de l'espace de loisirs rue de Pertain.

*Adoptées à l'unanimité*

#### **XII. Avenant n°2 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la signalétique**

Monsieur le Maire rappelle la convention constitutive de groupement de commandes signée avec la ville de Rosières en Santerre pour l'élaboration d'une signalétique pluricommunale. Il ajoute qu'il est nécessaire de modifier l'article 8 de cette convention car les modalités financières ne font pas mention du reversement des aides PVD perçues par la commune de Chaulnes pour le compte des communes de Chaulnes et de Rosières en Santerre. Lors de la rédaction de la convention, il n'était pas possible d'anticiper le fonctionnement qui allait se mettre en place sur ce sujet précis et, en l'état actuel, le trésorier ne peut pas valider le mandat de reversement établi par la ville de Chaulnes.

*Adopté à l'unanimité*

#### **XIII. Délibérations diverses**

**1. Prise en charge formation BAFA :** Une jeune bénévole va effectuer une période d'une semaine en immersion au centre de loisirs afin de découvrir l'animation. En contrepartie, Monsieur le Maire propose de prendre en charge sa formation générale BAFA pour un montant de 230 €.

*Adopté à l'unanimité*

**2. Modification des tarifs ALSH :** La CAF a augmenté son aide aux loisirs à destination de leurs ressortissants ayant un quotient familial inférieur à 900 €. L'aide passe de 1,50 € la demi-journée et 3€ la journée à 1,50 € la demi-journée et 3,50 € la journée.

*Adopté à l'unanimité*

Monsieur le Maire précise qu'aucune question diverse n'a été déposée en Mairie.

Information : le groupement de commandes d'énergie (gaz – électricité) a été relancé. Les informations seront données aux habitants par boîte aux lettres et le site internet de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.



### POUR INFORMATION

Le gymnase sera fermé à partir du 30 juin jusqu'à la fin du mois d'octobre 2024.

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024



Le 9 juin 2024, les Français sont invités à élire leurs représentants au parlement européen.

Pour voter lors de ces élections européennes, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1er mai, ou avec le formulaire jusqu'au 3 mai. Mais vous avez jusqu'au 29 ou 30 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).

Depuis 1979, les députés européens sont élus tous les cinq ans au suffrage universel direct selon un scrutin proportionnel. Chaque État membre de l'Union européenne applique ses propres règles électorales, mais certaines d'entre elles sont communes. Le Parlement européen est composé de 705 députés élus dans les 27 pays membres de l'Union européenne élargie. Les citoyens des 27 États membres se rendent aux urnes pour élire un nombre de députés proportionnel à leur population. En juin prochain, les Français éliront 81 députés.

Le rôle du Parlement européen est crucial dans le processus législatif de l'Union européenne. Avec la Commission européenne et le Conseil européen, il fait partie du "triangle institutionnel" de l'Union. Les députés européens sont des représentants élus directement par les citoyens et jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des lois et la supervision des politiques européennes.

*C'est ainsi que le bureau de vote de Chaulnes sera ouvert le dimanche 09 juin de 08h à 18h.*



Avril 2024

## Proposition aux habitants de la Commune de Chaulnes : Achat groupé de gaz et d'électricité 100% verte

Madame, Monsieur,

La Commune de Chaulnes a placé les thématiques économiques et énergétiques au centre de ses priorités.

Afin de répondre à ces problématiques, la Commune de Chaulnes a décidé d'organiser une action collective : **l'achat groupé d'énergies**. La Commune propose dès aujourd'hui à ses habitants de réaliser d'importantes économies sur leurs factures d'énergies tout en bénéficiant d'une électricité 100% verte d'origine renouvelable !

En proposant aux habitants du territoire de se regrouper, la Commune tend à **rassembler un maximum de ménages et de petites entreprises** afin de négocier les meilleures offres tarifaires en électricité et en gaz auprès des fournisseurs d'énergies.

Vous l'avez compris, plus les participants seront nombreux, meilleures seront les conditions de négociation, et par conséquent, meilleures seront les économies ! Alors n'hésitez pas à parler de l'action autour de vous et à vous pré-inscrire gratuitement, sans engagement et en moins de 5 minutes sur le site <https://chaulnes-energie.fr> ou grâce au formulaire de pré-inscription au verso de ce courrier.

### L'achat groupé se déroule en trois étapes :



#### Pré-inscription gratuite et sans engagement jusqu'au 30 avril 2024

Muni de vos factures d'électricité et/ou de gaz, pré-inscrivez-vous gratuitement, sans engagement et en moins de 5 minutes grâce au formulaire au verso de ce courrier ou par téléphone au 03.71.42.02.66 ou via le site internet <https://chaulnes-energie.fr>.



#### Transmission de l'offre à partir du 10 mai 2024

Une fois le fournisseur sélectionné, nous vous communiquons l'offre négociée, le calcul personnalisé de vos économies et les étapes pour changer de fournisseur en toute simplicité. Ces informations vous sont transmises par e-mail ou par courrier.



#### Souscription de l'offre : du 10 mai au 31 mai 2024

Vous êtes libre d'accepter l'offre. Sachez que vous pouvez changer de fournisseur d'électricité et de gaz en moins de 5 minutes, sans payer d'indemnité de rupture !

**N'hésitez pas à vous pré-inscrire avant le 30 avril et à partager cette initiative avec vos proches.**

Pour toute question sur l'opération, contactez-nous :

- par téléphone au 03.71.42.02.66
- par e-mail à l'adresse [info@chaulnes-energie.fr](mailto:info@chaulnes-energie.fr)

Etienne JALLET  
Président de Wikipower

Thierry LINÉATTE  
Maire de la Commune de Chaulnes

## TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Les travaux de rénovation extérieure de l'église de Chaulnes ont démarré pour la phase 1, à savoir toiture et maçonnerie.

Un courrier a été adressé aux riverains de la rue du Temple et de la rue Jean Catelas pour leur signaler que le maximum sera fait pour occasionner le moins de gêne et le plus de sécurité possible aux alentours de cet édifice.

Néanmoins, le stationnement aux abords immédiats de l'église pourra ponctuellement être perturbé. Nous comptons sur la compréhension de chacun.



## LE PRINTEMPS DE L'ART DÉCO



La Région Hauts-de-France soutient depuis des années le Printemps de l'Art Déco, évènement incontournable qui met à l'honneur l'identité et le patrimoine régional.

La région Hauts-de-France est riche de son patrimoine et de ses habitants et bâtit son identité autour de son histoire.

À ce titre, la reconstruction, en particulier Art Déco, est un témoignage de la résilience et de la modernité de sa population.

La Région confirme son engagement en matière de valorisation du patrimoine, de démocratisation culturelle et d'attractivité territoriale.

Avec cette nouvelle édition du Printemps de l'Art déco, qui rassemble 19 partenaires dans l'ensemble de la région, profitez de deux mois d'animation du patrimoine par des expositions, bals, visites insolites, circuits en bus, festivités et évènements, en partenariat avec des acteurs locaux.

(Renseignements auprès de la mission pays d'art et d'histoire au 03.64.76.11.03)

## JARDINS OUVRIERS

Il reste des parcelles disponibles au jardin ouvrier communal sur la zone industrielle.

Pour tout renseignement, prendre contact avec Madame Nadège LATAPIE COPÉ au 06.85.37.41.96.



## LE CAFÉ DES AIDANTS

Un lundi par mois a lieu à la librairie Livres Enchantés le **café des aidants**.

### Qu'est-ce qu'un aidant ?

Un aidant est une personne qui s'occupe d'une personne dépendante du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap. L'aidant apporte un soutien dans les gestes et activités du quotidien ou assure une surveillance régulière. Il est souvent un membre de la famille ou un proche. En France, ils seraient environ 11 millions.

### Quelques chiffres :

- **69%** des aidants constatent un réel impact sur leur état moral.
- **60%** sacrifient une partie de leur vie de famille et **57%** leurs loisirs.
- **53%** des aidants subissent des effets sur leur propre santé.
- **33%** des aidants engagent des frais du fait de leur rôle.



La dépendance, la maladie, le handicap, voici des maux dont personne ne veut souffrir. Pourtant ils sont le quotidien de nombreuses personnes, des personnes qui nous sont chères.

Des professionnels interviennent alors : médecins, infirmières, aides-soignantes, auxiliaires de vie, ... Ils ont tous un point commun : c'est leur métier. Ils ont une formation spécifique, des qualifications, des compétences. Ils savent !

Mais l'aidant, lui, rien ne le prépare à cette situation, à cette vie. Pas de formation, pas d'étude pour lui, il n'a pas choisi.

La tristesse, la culpabilité, la colère...souvent l'impuissance, voilà les sentiments qui peuvent joncher les cœurs et les esprits mais c'est le courage, l'amour et l'engagement qui les tiennent debout chaque jour.

Qui soigne, soutient, veille sur l'aidant ? Qui y pense ?

Encadré par une psychologue et une infirmière, le café des aidants accueille en toute confidentialité les aidants. C'est une démarche globale

d'accompagnement. Ils y trouvent des conseils sur les aides possibles, les démarches à faire, les services à contacter mais aussi un endroit où échanger, parler, se confier. L'espace d'un instant déposer un peu sa charge, faire part de ses doutes, admettre ses limites, être moins seul. Si ici chacun est reconnu dans sa capacité à agir, ils ne sont pas réduits à leur rôle d'aidant.

Cet espace de discussion est une bouffée d'oxygène dans le quotidien, sans tabou sur la maladie, le handicap. Chaque prise de parole est un témoignage.

Si les personnes encadrants le café des aidants sont importantes, le lieu l'est également. Une librairie ! Un lieu ouvert, commun, vivant, chaleureux, on y vient, on y passe, on s'y pose. On y pose son histoire à la fois unique et commune, ses difficultés, mais on y pose aussi des paroles réconfortantes, des encouragements, de la bienveillance, de l'amour et de l'humour. On boit un café, un thé. On ne se connaît pas mais on y est comme entre amis.

Selon une étude menée sur les effets des cafés des aidants par le cabinet KIMSO, sur 290 aidants y participant :

- **87%** des interrogés déclarent se sentir moins seuls.
- **61%** y trouvent du réconfort.
- **72%** déclarent vivre mieux leur situation d'aidant.
- **43%** disent avoir recours à des activités pour eux qu'ils ne s'autorisaient pas avant.
- **33%** déclarent que la relation avec leurs proches s'est améliorée et qu'ils font appel plus facilement à des professionnels extérieurs pour les accompagner.





Mairie : 7, rue des lieutenants  
Terpraut et Grenier  
80320 CHAULNES

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
AU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES DE  
CHAULNES 2024**

*A retourner en Mairie de Chaulnes, Commission communication et environ-  
nement, pour le 01 juin 2024*

**Madame-Monsieur:** .....

**Adresse:** .....

..... **Tél:** .....

Souhaite(nt) participer au "concours communal des maisons fleuries de Chaulnes" dans la catégorie :

- maison avec jardin très visible de la rue**
- maison fleurie sans jardin (possibilités limitées)**
- balcon sans jardin visible de la rue (immeubles collectifs)**
- commerce et entreprise**
  
- je cède les droits à l'image de diffusion des photos de ma propriété dans le cadre de la valorisation du concours des maisons fleuries organisé par la commune de Chaulnes.**
- je n'autorise pas la diffusion de photos de ma propriété.**

Date et signature :

: cochez la case correspondante à votre choix



Le jury se déplacera chez chacun des participants et évaluera le fleurissement en fonction de la catégorie (maison fleurie avec jardin visible de la rue, maison fleurie sans jardin, balcons sans jardin visible de la rue et commerce/entreprise) et d'une grille de notation qui prend en compte 5 critères (l'harmonie des couleurs, l'ampleur du fleurissement, l'originalité – la diversité dans le choix des plantes, l'entretien général et le choix des contenants et supports).

**Nous signalons un petit changement dans le règlement sur les critères de sélection. En effet pour participer au concours, les 5 critères cités ci-dessus devront être obligatoirement mis en place. Les membres de la commission s'autorisent à ne pas prendre en compte les inscriptions si cette partie du règlement n'est pas respectée.**

Après le passage du jury, en juin, une cérémonie sera organisée pour une remise de prix en Octobre.



## PROCHAINS RENDEZ-VOUS POUR FAIRE LA FÊTE

### La fête des voisins

Ouverture officielle des festivités le vendredi 31 mai 2024.

C'est la 25<sup>ème</sup> édition !

On se lance, on s'organise avec ses voisins, un petit verre, quelque chose à manger, un moment convivial sans prétention, juste un moment partagé.



Pour les plus organisés, vous pouvez piocher dans le site : <https://www.lafetedesvoisins.fr>

### La fête de Chaulnes ou "Ducasse"

Premier week-end de juin.

C'est l'occasion de se retrouver petits et grands sur la place de notre belle petite ville, de profiter des jeux et attractions proposés.

## MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis deux ans maintenant, l'éclairage public de la commune se rénove, se modernise. Des lanternes leds, beaucoup moins énergivores, remplacent progressivement les "vieilles" lampes au sodium. Une première phase a déjà eu lieu dans différentes rues de la commune, une seconde est programmée cette année avec notamment la rénovation complète de la zone industrielle. Ces travaux sont financés par la Fédération Départementale d'Énergie, le conseil départemental et par une part communale.

Autre action entrant dans le cadre de cette rénovation de l'éclairage public : nos employés communaux changent les lanternes dites "sur poteaux béton". Il s'agit pour ce cas précis d'une dotation entrant dans le cadre des certificats d'économies d'énergie, entièrement financée par les grands groupes producteurs d'énergie. Ce sont donc les 200 poteaux béton de la commune qui vont être équipés de leds gratuitement. Gratuitement si on veut, car c'est un juste retour des choses par rapport à ce que chacun d'entre nous laisse en factures et dépenses énergétiques à ces grands trusts. Néanmoins, le résultat est satisfaisant car de nombreux administrés ont remonté des retours positifs quant à la qualité de ces nouveaux éclairages.

Il faut malheureusement constater que tous les efforts en termes d'économies financières (éclairages leds, extinction la nuit, bâtiments) sont anéantis par les fortes augmentations des coûts de l'électricité et du gaz ces dernières semaines. Il nous faut malgré tout poursuivre dans cette voie, guidés par ce souci de transition énergétique et de développement durable.



## POUR INFORMATION :

Je m'appelle Nadia et je vous propose mes services en tant que conseillère parfumeuse avec des soins visage et corps, des bougies parfumées et du parfum pour le compte de la société Marcus Spurway.

Tél : 0662603589

Facebook : Nadia le bien être au naturel

Instagram : nadiabaillet

Siret : 52522781500012



## ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation sur l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de la préservation de l'environnement, la commune fait évoluer ses pratiques dans l'entretien de ses espaces verts, en particulier dans le cimetière. Afin de répondre à ces objectifs, la commune a fait le choix d'expérimenter l'engazonnement des allées et des espaces inter-tombes (les espaces qui peuvent être tondu ou débroussaillés) En effet, il est plus rapide de tondre que de désherber des surfaces en graviers.

Pour retenir cette solution nous nous sommes appuyés sur le retour d'expériences d'autres collectivités sur différents essais de végétalisation de cimetières et des agents du service technique qui ont bénéficié d'une formation pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires.

le service technique va procéder à l'engazonnement dans certaines allées du cimetière.

La technique consiste à ensemercer directement sur les cailloux qui auront été préalablement aérés. Des semences spécifiques seront nécessaires pour la bonne prise et un faible développement afin de limiter le nombre de passage de tonte.

Cet engazonnement a vocation à être déployé sur l'ensemble du cimetière si le résultat de ce test est concluant.

L'engazonnement sera progressif. Il faudra 3 ans pour arriver au résultat final et obtenir un tapis vert à croissance lente qui sera entretenu mécaniquement 6 à 7 fois par an contrairement au gazon classique qui doit être tondu environ 15 à 16 fois par ans. Les agents en charges de l'entretien du cimetière feront le moins d'éclaboussure possible, il faudra toutefois un minimum d'acceptation de la part des visiteurs du lieu.

**Il est demandé aux visiteurs de ne pas désherber les endroits engazonnés. Une modification du règlement intérieur du cimetière est prévue.**

Pendant le temps de transition, les allées non engazonnées verront des herbes indésirables poussées qui seront désherbées manuellement et régulièrement. « Ces herbes ne doivent en rien être considérées comme un défaut d'entretien ou d'irrespect envers nos défunts. Ces modifications impliquent un changement de regard des visiteurs sur l'aspect visuel du cimetière et impliquent un entretien des concessions qui respectera la végétalisation mise en place.

Le cimetière va donc voir son aspect modifié en profondeur en devenant plus vert et moins minéral et se transformer en un site paysager et naturel propice au recueillement. Ce projet aura également un impact sur la préservation de la qualité de l'eau, la santé des agents et des administrés et bien entendu la biodiversité.



## COLLÈGE ARISTIDE BRIAND

### Autoportrait

Cette année, dans le cadre du SPEAC (Structure du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle), trois classes de 3<sup>ème</sup> ont eu l'opportunité de travailler en collaboration avec un photographe. Guillaume Boilet de l'association l'Extraordinaire Regard a travaillé avec les adolescents sur l'art de l'autoportrait, au programme de français.

Guillaume Boilet développe des projets artistiques notamment en direction des scolaires.

### La démarche :

Aller bien au-delà du selfie. Même si cette technique est très simple et très utilisée, elle ne dégage pas notre miroir intérieur. L'autoportrait n'est pas un selfie, il exprime avant tout un message. Le fond est plus important que la forme. C'est là que le projet commence.



Durant trois séances partagées avec l'artiste, les élèves se sont confrontés à différents types d'autoportraits picturaux et se sont initiés à la photographie. Suite au développement des prises de vue effectuées par les élèves, ils ont ensuite réalisé un collage censé traduire et transmettre des aspects de leur personnalité.

Pour certains autres, une autre création a pu être réalisée : un autoportrait chinois manuscrit a été placé en incursion sur une partie de leur visage.

Pour valoriser ces productions, la médiathèque de Chaulnes a accepté d'héberger les œuvres des élèves par une exposition du 23 février au 29 mars 2024.



### Graines de Champions !

L'association sportive du collège Aristide Briand sait se défouler, s'occuper, se faire plaisir avec les copines et les copains. Vélo, foulées, futsal, badminton... les activités proposées, par nos célèbres professeurs de sport, connaissent un franc succès.

Et cocorico, notre collège accueille en son sein un vivier de championnes et de champions !



### Palmarès en cours :



- Champion district benjamins futsal 2024
- Champion district minimes filles futsal 2024
- Champion district minimes garçons futsal 2024
- Champion district par équipe badminton 2024

## BRAVO !

Notre principal, M. Bourgeois et notre administrateur, M. Gance vont vite devoir investir dans une nouvelle vitrine pour accueillir les futures récompenses de nos prodiges du sport !



## UN LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENT

Terre de Picardie et l'Union Départementale des Associations Familiales de la Somme mettent en place un Lieu d'Accueil Enfant-Parent itinérant à partir de juin 2024. Un passage par la commune de Chaulnes est prévu les jeudis après-midi à la Salle Saint Didier.



Un Lieu d'Accueil Enfant-Parent est un espace convivial qui accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grands-parents, proches...).

C'est un espace de jeux et de discussions ainsi qu'un lieu de rencontre pour les enfants comme pour les parents.

Deux professionnels formés à l'écoute seront présents pour vous y accueillir.

L'entrée est libre, sans inscription et gratuite.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Virginie Jeuniaux,  
Chargée de coopération  
de la CTG des services aux familles.

v.jeuniaux@terredepicardie.fr  
03 64 63 00 52 / 06 81 68 89 75

## Tarification incitative

# Nous allons rejoindre les précurseurs de la tarification incitative d'ici 2025 !

Les coûts de collecte et de traitement ne cessent d'augmenter. Il est donc nécessaire de maîtriser ces hausses et c'est grâce à une diminution de la production de déchets que cela sera possible.

La mise en place de la tarification incitative permet à chacun de se responsabiliser quant à sa production de déchets ménagers. Elle est une réelle incitation au tri des emballages et à la réduction des ordures ménagères résiduelles.

### Qui est concerné par le passage à la tarification incitative ?

La TEOM incitative est une mesure qui s'applique à TOUS, les ménages en habitat individuel ou collectif (qu'ils soient propriétaires occupants ou locataires) ainsi qu'à tous les non-ménages (professionnels...) bénéficiant du service de collecte et déjà assujettis à la TEOM.

### De quoi s'agit-il ?

La tarification incitative n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle tarification (TEOM) et sa mise en œuvre a été votée en Conseil Communautaire le 20 janvier 2022. C'est une contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public de gestion des déchets. Elle permet de prendre en compte l'utilisation du service dans la facturation.

Comme l'eau et l'électricité, la tarification incitative comporte une part fixe et une part variable. La part fixe comprend l'abonnement au service de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables (emballages, papiers et verre), avec l'accès à la déchèterie, aux actions de prévention et la mise à disposition des bacs de collecte. La part variable dépendra du nombre de levées du bac et du nombre de passages en déchèterie au-delà d'un certain seuil qui sera déterminé prochainement.



### Un déploiement en plusieurs étapes en 2024

1ère étape : enquête et distribution de nouveaux bacs de collecte pucés et de nouveaux badges de déchèterie (mars à juin 2024 selon les communes).

Les habitants seront informés par courrier du passage à leur domicile d'une équipe d'enquêteurs. Ce sera également l'occasion d'échanger sur les besoins du foyer et d'apporter des réponses aux questions de chacun et chacune.

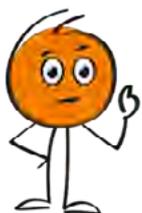
### Une campagne d'information

Une campagne de communication écrite et orale accompagnera les usagers sur toute la durée de la mise en place pour les informer du déroulement de la mise en œuvre de la tarification incitative et des changements à venir.

Un numéro vert sera bientôt à votre disposition. Les informations seront également disponibles sur le site, n'hésitez pas à vous connecter.



Tous acteurs pour réduire nos déchets



## ENQUÊTE USAGERS

### POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?

Cette enquête est importante. Elle servira à établir la base de données des usagers et vous équiper afin de vous préparer aux évolutions de service (nouvelle tarification, modification des services de collecte...). Elle ne durera pas plus de 15 mn.

Terre de Picardie a mandaté l'entreprise SULO. Ses agents se présenteront à votre domicile du lundi au vendredi entre 10h30 et 18h30 à partir du 24 avril 2024. Ils porteront un chasuble fluorescent orange floqué « Terre de Picardie » et « SULO », un badge nominatif et disposeront d'une lettre d'accréditation. Si vous êtes absent(e) au premier passage des enquêteurs, ils reviendront à un autre moment de la journée.

Si vous êtes à nouveau absent(e) lors de la seconde visite, ils déposeront un avis de passage dans votre boîte aux lettres avec des consignes pour que vous puissiez prendre rendez-vous.

Les enquêteurs vérifieront vos coordonnées et vous équiperont de nouveaux bacs (pucés) et du nouveau « pass déchèterie » (qui remplacera à terme le pass déchèterie actuel). En fonction de la composition de votre foyer, la dotation en bac sera réajustée. Les enquêteurs vous remettront également un flyer explicatif sur la tarification incitative.

Les données seront récoltées dans le respect des lois en vigueur et seront réservées au service d'enlèvement et de valorisation des déchets de Terre de Picardie. Aucun acte de vente, démarchage ou autre prestation ne sera réalisé par les agents de SULO.

Cette enquête sera réalisée par commune.

**Prévision : 22/05 sur Ablaincourt-Pressoir et Chaulnes.**



### INFORMATION IMPORTANTE

**Objet :** Remplacement du réseau téléphonique de votre commune

Madame, Monsieur,

Après cinquante ans d'activité, le réseau téléphonique traditionnel que nous connaissons tous est sur le point de disparaître : celui-ci est remplacé par un nouveau réseau de fibre optique qui dessert déjà votre commune.

Afin d'anticiper la disparition totale de votre ancienne ligne téléphonique, nous vous recommandons d'effectuer le raccordement de votre logement à la fibre au plus vite. Cette démarche, aujourd'hui prise en charge, vous permettra d'assurer la continuité de vos services actuels : n'attendez pas la dernière minute au risque d'être facturé.



Prise téléphonique actuelle



Prise fibre à installer

Le raccordement de votre logement à la fibre se traduit par l'installation d'une nouvelle prise murale à l'emplacement de votre choix. Pour bénéficier de votre installation, il vous suffit de contacter l'opérateur de votre choix (liste au dos du document).

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

ALTITUDE INFRA SOMME  
Gestionnaire du réseau fibre de votre commune  
[communication@somme-fibre.fr](mailto:communication@somme-fibre.fr)



### LISTE DES OPÉRATEURS FIBRE À CONTACTER



| JE CONSERVE<br>MON OPÉRATEUR J'APPELLE : | JE CHANGE<br>D'OPÉRATEUR J'APPELLE : |
|--|--------------------------------------|
| Bouygues Télécom > 1064                  | Bouygues Télécom > 3106              |
| Coriolis > 09 69 39 55 30                | Coriolis > 09 69 32 94 77            |
| Free > 3244                              | Free > 1044                          |
| Nordnet > 3420                           | Kiwi > 09 80 50 12 12                |
| Orange > 3900                            | Knet > 09 72 350 350                 |
| SFR > 1023                               | Nordnet > 3420                       |
|  | Orange > 3900                        |
|  | Ozone > 09 73 01 1000                |
|  | SFR > 1099                           |

Les numéros courts ne sont pas surtaxés.

J'ANTICIPE MON PASSAGE À LA FIBRE

J'ANTICIPE MON PASSAGE À LA FIBRE



## MAISON SPORT SANTÉ

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ouverture des Maisons Sport-Santé sur le territoire du PETR Cœur des Hauts de France. Un dispositif qui a pour objet de promouvoir la santé à travers une activité physique adaptée.



Ce dispositif « Maison Sport-Santé » est à destination des :

- Personnes de plus de 50 ans en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué d'activité physique et sportive ou n'ayant pas pratiqué depuis longtemps et voulant s'y remettre avec un accompagnement.
- Personnes de plus de 50 ans souffrant d'affection de longue durée ou de maladies chroniques nécessitant une activité physique adaptée sécurisée et encadrée par des personnels formés et prescrit par un médecin.

Le dispositif a pour objectifs de repérer, accueillir et orienter les individus souhaitant s'engager dans une activité physique adaptée à des fins de santé et de bien-être.

Ce programme s'étendra sur une durée équivalente à une saison sportive soit 10 mois, à raison de 2 ateliers par semaine, par groupe de 10 personnes, constitué par pathologie.

- **Le coût** pour l'utilisateur sera de 20 euros pour une saison.
- **La durée** de la séance sera de 01h15.
- **Sur la commune de Chaulnes**, le mercredi, à l'école Robert DOISNEAU, 29 rue Poulin.
- **Sur les créneaux :** 09h15-10h30, 10h45-12h00, 13h30-14h45, 15h00-16h15.

### Contact :

Marjorie BOIS-BRIOUX  
 Coordinatrice du projet.  
 70, rue du Champ de  
 l'Enguillon  
 80470 Saint-Sauveur

**Convivialité!**

**Santé!**

**Sport!**

**Plaisir!**

**REJOIGNEZ-NOUS !**

**Territoire PETR Cœur des Hauts-de-France :**

**Haute Somme :** Péronne      Epehy

**Terre de Picardie :** Harbonnières      Chaulnes

**Est Somme :** Ham      Nesle

**maisonsportsante80@ufolep80.org**

**03.22.52.49.16**

## ■ BABYFOOT SANTERROIS

Président : Michaël DENIS  
 Renseignements par mail :  
 babyfootsanterrois@gmail.com  
 Jour d'ouverture :  
 Vendredi de 17h45 à 19h45



## ■ AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'amicale des donneurs de sang de Chaulnes vous informe qu'elle a tenu son assemblée générale le 11 avril 2024. Les 3 collectes de 2023 ont permis de recueillir 82 dons.

Le bureau se compose ainsi :

Mme BEULQUE Marie-Aimée

Présidente

Monsieur BRUYER Alain

Vice Président

Monsieur CAPELLE Dominique

Secrétaire

Madame GRUIT Marie -Pierre

Trésorière.

Merci aux donneurs qui se sont déplacés et ont donné de leur temps pour venir aux collectes.

Il est de nouveau possible de venir donner sans rendez-vous et muni d'une pièce d'identité qui peut être téléchargée sur votre téléphone.

Les prochaines collectes se tiendront les lundis 22 juillet et 25 Novembre,

Salle St Didier de 14 h à 18 h.

Les bénévoles seront heureux de vous accueillir.

A très bientôt.

La Présidente

Marie-Aimée Beulque.

## ■ ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE-PICARDIE

Audition semestrielle

Le 31 janvier : Batterie, clarinette, éveil, flûte, piano.



### Stage annuel

Du 27 février au 1er mars, des volontaires de tous âges ont préparé le conte musical « Bâton, tape ! », composé par Delphine Devaux. Cette année, une élève de 3ème cycle, Lise Devaux, a également écrit un morceau. Au programme : théâtre, chant, musique.

Le concert de restitution le 1er mars à 18h00 à Proyart a attiré à nouveau un public nombreux. Pour ceux qui l'ont raté, une deuxième représentation est prévue le samedi 8 juin à 14h00 sous le chapiteau du Festilihons.



### Atelier composition

Les 4, 6, 8 mars.



### Assemblée Générale

Le mercredi 27 mars.

Audition de la classe de batterie, de l'atelier jam et de l'atelier musiques actuelles au café de Foucaucourt le samedi 13 avril.

### Agenda

- **Festilihons** 4 les 7, 8, 9 juin à Lihons. Concerts gratuits.  
<https://www.facebook.com/festilihons/>
- **Audition de fin d'année** le mercredi 19 juin à 18h00
- **Atelier** Formation Musicale à 16h00

<http://emhp.fr.gd> / 06 17 59 85 88

Lieu des cours : 20 place Henri Sy  
 80320 Lihons



## ■ RANDO CHAULNES

Bonjour à toutes et à tous.  
Que s'est-il passé au sein de notre club depuis le dernier bulletin municipal ?

Le 13 janvier, environ 110 adhérents du club se sont réunis, pour les vœux et la traditionnelle galette des Rois.

Les randonnées ont repris après une semaine d'arrêt pendant les fêtes de fin d'année.  
Ni la boue, ni la pluie n'ont eu raison de nos marcheurs

Nous avons un dicton au club :  
« *A trop écouter la météo, jamais tu prends ton sac à dos* »

Vous souhaitez participer à un événement national dans le cadre des JO 2024 :

« La Grande Randonnée vers Paris ».

Pour tout renseignement, appelez au 07 66 55 31 00, ou consultez notre page Facebook : Rando Chaulnes

Adhérez à notre club, c'est la certitude d'avoir accès à toutes les activités proposées :

- Le lundi, randonnée ou rando Santé+
- Le mardi, marche nordique
- Le jeudi, rando Santé
- Le dimanche, randonnée

Vous vous posez encore des questions, alors appelez au : 07 66 55 31 00, ou venez nous rencontrer lors du forum des associations.

P.S. :

*Cet article est dédié à notre ami Christian PERSENT, qui nous a quitté récemment.*



## ■ S.L.P. CHAULNES LONGUE PAUME ET BADMINTON

### Bilans positifs lors de l'assemblée générale

La S.L.P. Chaulnes a tenu son assemblée générale le samedi 23 Mars en présence de Thierry Linéatte, maire de Chaulnes. Philippe Cheval, président de l'intercommunalité Terre de Picardie était excusé.

Avec 163 licenciés, 91 licenciés longue paume et 72 licenciés badminton, la S.L.P Chaulnes fait partie des grosses structures sportives locales.

Les résultats sont satisfaisants en longue paume et en badminton.

Le bilan financier est équilibré sur les deux dernières saisons.

Le club participera le samedi 25 mai au forum des associations à Chaulnes.

Thierry Linéatte a félicité les membres du comité et les joueurs de la S.L.P. Chaulnes pour les résultats sportifs obtenus au cours de cette saison en longue paume et en badminton, la bonne tenue des comptes, la bonne gestion du club, l'animation que représente la longue paume et le badminton dans la commune de Chaulnes.

En longue paume le bilan est positif pour la partie sportive avec des titres de champions, ainsi que quelques titres de vices-champions (titres départementaux, régionaux et nationaux confondus).

Le club a obtenu la meilleure participation aux

compétitions départementales et fédérales jeunes et seniors confondus.

Amaury a reçu pour le club de Chaulnes le trophée de la participation 2023 offert par la FFLP. Léo a reçu le trophée du joueur terrée 2023 offert par la FFLP. Des récompenses fédérales pour les bénévoles :

- Mathéo De Matos et Mathéo Henin , lettre de félicitations,
- Karen et Vincent Hènon, médaille d'argent ,
- Valérie Denorme, médaille d'or.

### Chez les jeunes :

Encore une belle saison pour nos jeunes.

Les Cadets sont vices champions de France en 6/6. Au tournoi fédéral à Biaches, victoire des cadets et des juniors.

Les cadets et les juniors sont champions 2/2 et Kylian champion 1/1 cadets, Romain vice champion 1/1 juniors.

### Chez les seniors :

En 6/6, doublé pour la 1<sup>ère</sup> catégorie qui remporte le Brennus pour la seconde année consécutive.

En 4<sup>ème</sup> catégorie, l'équipe A est championne.

En 4/4, nous remportons les titres de champions de France 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie.

En 1/1, en excellence, Amaury termine 2<sup>ème</sup> , Emilien est champion en 2<sup>ème</sup> catégorie, Kylian est champion en 5<sup>ème</sup> catégorie.

### Les entraînements de la longue paume au gymnase

- mardi de 16h45 à 18h15 pour les débutants et les benjamins,
- vendredi de 16h45 à 18h15 pour les minimes et les cadets,
- samedi de 10h à 12h pour les lycéens et les adultes.

### En badminton

Grosse participation aux séances d'entraînement. Nous avons conservé le label EFB « école de badminton » 1 étoile pour la saison 2023/2024.

### Les bilans sportifs sont très intéressants :

- Hugo et Flavio sont champions Somme de DH juniors.
- Hugo et Aubanne ( de Péronne) sont champions MX Juniors et S2.
- Amaury et Léa sont vices champions Somme S3.
- Kylian et Pauline vices champions Somme S4.



### Les interclubs départementaux

2 titres de champions de Somme à l'issue des 10 rencontres.

- L'équipe 1 en D1 est championne Somme avec 9 victoires et 1 défaite et elle termine 1<sup>ère</sup> devant Péronne à la différence des matchs gagnés et accédera en 2024/2025 en pré régional.
- L'équipe 2 en D4 est championne de Somme avec 10 victoires et accédera en 2024/2025 en D3.

De nombreux tournois et grands prix départementaux jeunes et seniors ont été remportés par les chaulnois.

### Les entraînements du badminton au gymnase

- mardi de 18h30 à 20h30.
- jeudi de 16h45 à 18h, pour les jeunes de 9 - 14 ans.
- vendredi de 18h30 à 21h30 badminton loisirs, ouvert aux adultes et aux jeunes de 15 ans et plus.

Si vous êtes intéressés, présentez vous aux horaires d'entraînements ou téléphonez au 06.42.13.59.29



CHAMPIONS de SOMME D 1



CHAMPIONS de SOMME D 4

## ■ AAE FOOTBALL

### U16 féminines de l'AAE CHAULNES.

Durant la trêve hivernale, les U16 Féminines de l'AAE Chaulnes ont participé au championnat futsal de la Somme.

Après avoir fini premières de leur groupe, elles étaient donc qualifiées pour la finale du championnat contre les U16 de St Riquier.

Lors de cette finale nos U16 se sont imposées sur le score de 5/2, ce qui leur a permis d'être championnes de la Somme de futsal et d'être, de ce fait, qualifiées pour la phase régionale.

Grâce à cette victoire, nos U16 ont eu l'honneur d'être invitées par le district de la Somme le lundi de Pâques pour visiter le camp de base de l'équipe de France à Clairefontaine.

Bravo les filles.



## ■ CYCLO CLUB CHAULNOIS



... une saison qui démarre bien...

### Assemblée Générale

Le 13 janvier 2024 s'est tenue notre Assemblée Générale pour faire le bilan de la saison passée et présenter les projets 2024.

Des récompenses ont été remises par les élus présents aux adhérents pour les remercier de leur représentation dans les différentes randonnées auxquelles nous participons.



### Repas Club

Chaque début d'année, traditionnellement, nous nous retrouvons à l'Institution de Chaulnes pour un moment convivial entre adhérents et leurs familles. Ce temps d'échange est très apprécié par tous. Nous remercions Madame et Monsieur Bartkowiak pour leur accueil et leur savoir-faire. Comme pour nos vélos, nous avons rechargé les batteries pour mieux repartir.

### Forum des associations

Vous souhaitez nous rencontrer ou avoir des informations sur notre Club...

Nous serons présents au Forum des associations organisé par la commune de Chaulnes le samedi 25 mai 2024.

Nous serons heureux de vous faire partager notre loisir et de répondre à vos questions.

### Ouverture de Saison Club

Le 25 février, c'était l'ouverture de saison Club. Le temps n'était pas favorable, mais la saison est lancée.

### Randonnée de Vermand

Le 10 mars, nous nous sommes retrouvés à Vermand, pour une randonnée agréable sur les routes de l'Aisne.

Le début d'année est un peu frais mais il en faut plus pour décourager des amis de se retrouver pour partager la passion du cyclotourisme.



### Cyclotourisme

Le samedi 20 avril – Découverte Club 1, gratuite et ouverte à tous pour vous faire découvrir la pratique du cyclotourisme sur des parcours adaptés à chaque participant.

Pour tous renseignements...

06.84.17.28.11

*CyCloCément,  
Le Président, Daniel REMY*

## À vélo tout est plus beau !





## LES TRÉSORS DU SANTERRE

Pour information, l'assemblée générale des «Trésors du Santerre» s'est tenue le mercredi 29 novembre 2023, en présence de Thierry Linéatte.

Le compte rendu de l'année 2022 a été présenté par Joshua Potel, Président et le bilan financier par Dominique Capelle, trésorier.

Le verre de l'amitié a clôturé cette assemblée générale qui s'est déroulée dans une bonne ambiance.

*Régine Pingéot*  
Secrétaire



## ■ CHORALE EN SANTERRE

La chorale en Santerre a repris activement ses répétitions en Janvier dans le but de présenter de nouveaux chants aux prochains concerts de l'été.

Au programme, des chansons de Florent Pagny, Alain Souchon et le chant du film « Les Choristes »...et d'autres, en plus des révisions nécessaires pour garder la mémoire de ce que l'on a appris.

Nous accueillons les nouveaux choristes intéressés **toute l'année**, ils s'intègrent progressivement au groupe. Les répétitions sont toujours :

**le MARDI de 19h30 à 21h dans la salle St Didier où l'acoustique est particulièrement bonne.**

**Aucun niveau requis :** Si l'on ne connaît rien au chant, qu'on n'a jamais vu une partition de sa vie, pas de panique !

**Les bienfaits physiques et psychologiques :** la musique adoucit les mœurs, ça semble vrai pour tout le monde !

Mais, saviez-vous que chanter s'avère aussi physique que de faire du sport ? On muscle ses cordes vocales, on travaille sa posture, on contrôle sa respiration abdominale. Avant chaque répétition nous faisons un échauffement du corps et de la voix...Notre cheffe est TOP !



Nous serons présents au **forum des associations le samedi 25 mai** au centre socio culturel et vous pourrez avoir tous les renseignements que vous souhaitez. **Venez nous rendre visite.**

**Venez nous écouter lors des concerts de l'été :**

Église de Licourt le 15 juin Église de Vauvillers à 20h30.

Nous serons pour la fête de la musique le 23 juin à Fleury avec le groupe vocal Pourquoi Pas ! qui a la même cheffe de chœur que nous.

Au programme de la fin 2024 une rencontre avec les Chorales de l'École de musique et celle de notre ville jumelée Edemissen en novembre...il faut déjà s'y préparer...on en reparlera...

## ■ OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

Retrouvez l'OCLC sur facebook. Contactez l'OCLC : 03.22.83.96.88 / oclchaulnes@gmail.com

### LISTE DES MANIFESTATIONS À VENIR :

#### Soirée théâtre

Samedi 27 avril au centre socio-culturel, ouverture : 13h30, entrée : 15€, gratuit pour les moins de 10 ans.

**Programme :**  
 14h la pause suivante  
 16h plutôt crever  
 19h la confiture de coings

Par la compagnie 22H22 de Bordeaux accompagnée de Margaux Lebrun qui a grandi à Chaulnes.

#### Rassemblement motos

Samedi 4 mai au centre socio-culturel, à partir de 9h, entrée gratuite, buvette et barbecue.

**Au programme :** Balades motos, exposants, concert, tombola, jeux d'enfants, tatoueurs, au profit de la ligue contre le cancer, organisé par les lycéens du lycée agricole de Péronne.



#### Fugu Chaulnes

Samedi 18 et dimanche 19 mai au centre socio-culturel, de 10h à 18h.

**Convention culture japonaise :** Pop culture, fanzines, tradition, cosplay, 25 stands jeux, coin enfants, gaming, loisirs créatifs, Demian Bloom en ciné concert.

#### Forum des associations

Samedi 25 mai au centre socio-culturel, de 10h à 17h.

**Présentation des associations chaulnoises dans divers domaines:** activités sportives, mémoire, famille, jumelage, culture et loisirs, musique...

#### Tremplin musical pour groupes amateurs

Samedi 15 juin au centre socio-culturel, à partir de 13h30 (renseignement au 03.22.83.96.88).

+ **marché artisanal** à partir de 9h, sur le parking  
 + **mini feu d'artifice** à 23h.

#### Festivités autour du 14 juillet

Samedi 13 juillet au stade de Chaulnes.

Réderie à partir de 9h, barbecue, frites à partir de 12h avec animation musicale.

Retraite aux flambeaux, départ de la mairie de Chaulnes à 21h, retour au stade pour le feu d'artifice à 23h, suivi d'une animation dansante.

Buvette et restauration sur place.

#### Bourse aux antiquités militaires & Réderie

Dimanche 11 août, au centre socio-culturel.

Buvette et restauration sur place.

### RETROSPECTIVES :

#### Concert "à l'arrache"

Le groupe Sommo's Salseros à la recherche d'une salle pour leur concert du 20 janvier, annulé 48h avant, s'est tourné vers les membres de l'OCLC pour les soutenir.

La salle St Didier était libre et le trompettiste, de la formation Christophe Robit, s'est contenté de ce lieu. « A l'arrache » est devenu le nom de cette manifestation, la musique Latino a résonné pendant 1h30 pour le plaisir d'une cinquantaine de spectateurs.



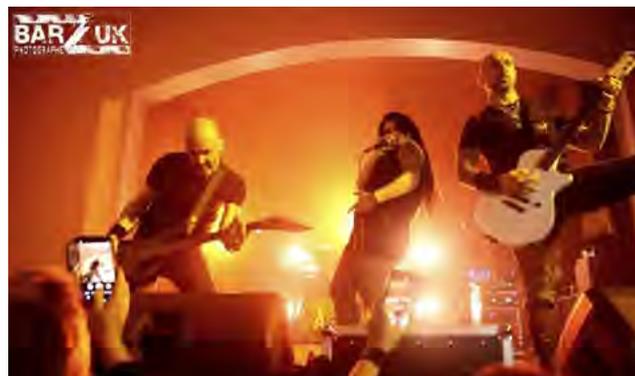
### Exposition Lego : Tous en briques

6<sup>ème</sup> édition et plus de 500 visiteurs les 2 et 3 mars. Une nouveauté, Mathéo Poulet, 10 ans, s'est impliqué dans ce rendez-vous annuel orchestré par les frères Van Dyck, « les maçons » de ce rendez-vous annuel *tous en briques*.



### Chaulnes Metal Fest

21<sup>ème</sup> édition samedi 30 Mars. Après un problème lié à la batterie personnelle de leur groupe, Ruthless (de Montdidier) déclare forfait, laissant la place à Vector, groupe de St Omer. Beeron (Amiens), Dystonia (région du Vimeu), Bill the dog (Amiens), plutôt punk que métal, Raven's Crew (Moreuil), groupe engagé politiquement, March of Scylla (Amiens), dont le batteur Gilles est un habitué de Chaulnes, car il est déjà venu plusieurs fois avec d'autres groupes. Solar Eruption de Lille, groupe en très grande progression. Xaon la mini tête d'affiche, pour info, Rob le Savoyard, leader du groupe qui était à l'origine constitué de musiciens Suisses, a plusieurs fois



remercié Chaulnes de les avoir accueillis. Et comme tout a une fin, la tête d'affiche termine le festival avec leur mélodique death métal. Ce groupe de la région Paca a pour chanteuse Aurélie, originaire d'Amiens, qui a trouvé son envie de chanter en venant adolescente au Chaulnes métal fest il y a plusieurs années. À l'époque, ce festival s'appelait Killer fest.

À entendre les commentaires, le public est sorti ravi et veut déjà revenir l'année prochaine, le week-end des 18 et 19 avril.

Un festival familial, voici la réputation du Chaulnes Métal Fest.

En effet cette année, le plus jeune était âgé de 9 mois et l'aîné de 78 ans, comme quoi !



### Chasse aux œufs

Plus d'une centaine d'enfants pour notre troisième édition de la chasse aux œufs.

Des enfants ravis de repartir avec des chocolats et une petite collation qui était servie comme chaque année. On vous dit à l'année prochaine !



### Salon du bien-être

Une nouveauté pour l'OCLC « Le salon du bien-être » organisé le samedi 6 avril et dimanche 7 avril avec l'aide de Cathy Dubec et plusieurs intervenants : sophrologue, numérologue, réflexologie Plantaire, soins de lahochi et harmonisation des chakras, gérontopraticienne, praticien massage type amma, apicultrice, voyance + lithothérapie, naturopathe, réflexologie faciale et égyptien, micro algue spiruline, fontaines brumisateurs senteur, massage et soins ayurvédique reiki, bijou M Paris.

La curiosité était pour certains la motivation. Beaucoup de visiteurs posaient des questions pour se renseigner.

Un deuxième salon est prévu prochainement.



### Festival BD

Liste des artistes : Christophe Anzar, Kévin Brémieux, Lou Ann Beauget, Cédric Clerdent, Emmanuel Beaudry, Serge Duftoy, Raoul Douglas, Estelle Thoury. En invité d'honneur, Loïki Nihon, star Française des Mangas, scénariste des illustrations avec le célèbre SHAOS. Deux tomes de O.S.E. (Overdome. Survival. Expérience) sont déjà parus. Le troisième sortira en décembre.

Il est considéré comme une star des Mangas et ses œuvres sont reconnues au Japon. Nous avons passé un bon moment en sa présence car c'est un homme très chaleureux.

Parmi les invités Serge Duftoy qui a chroniqué dans la revue *Rock and Folk* il y a plusieurs années, (musicien de jazz) et aussi auteur de l'histoire du Rock en BD, BD Jazz Gleen Miller, Cicatrices de Guerres sur la ville de Saint Quentin. Et quel plaisir d'avoir accueilli tous ces sympathiques artistes qui nous ont promis de revenir une prochaine fois.



### Petite information

L'OCLC a l'habitude d'accueillir des stagiaires, alors Anne-Lise, Anais, Julie, Estéban, Bryan, Tony, Nicolas et Fantin « ont mis la main à la pâte » afin d'aider les bénévoles.



## GUIDE DES ASSOCIATIONS CHAULNOISES

## SPORT

**AAE CHAULNES FOOTBALL**Activité : **Football**

Lieu : Stade, rue de Nesle

Président : Thierry Linéatte

Tél : 06 66 65 13 44 (Alexandre Lecot)

**BOULE LYONNAISE CHAULNOISE**Activité : **Jeu de boules**

Lieu : Boulodrome, rue Jean Lebas

Président : Thierry Gallais

Tél : 06 38 86 19 12

Mail : thierry.gallais0804@orange.fr

**CYCLO CLUB CHAULNOIS**Activité : **Cyclotourisme**

Lieu : Chaulnes / Hauts-de-France

Président : Daniel Remy

Tél : 06.84.17.28.11

Mail : cycloclubchaulnois@ffvelo.fr

**JUDO CLUB CHAULNOIS**Activité : **Judo**

Lieu : Dojo, impasse du gymnase

Présidente : Morgane Thébaud

Tél : 06 74 11 09 20

Mail : judochaulnes@gmail.com

**SOCIÉTÉ DE LONGUE PAUME**Activité : **Sport de balle frappée**

Lieu : Terrain avenue Jean Jaurès

Président : Philippe Denorme

Tél : 06 42 37 31 11 (Thomas Lelièvre)

Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

**CHAULNES BADMINTON**Activité : **Sport de balle frappée**

Lieu : Impasse du gymnase

Président : Philippe Denorme

Tél : 06 42 13 59 29

Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

**TENNIS CLUB**Activité : **Sport de balle frappée**

Lieu : Terrains extérieurs, rue de la sablonnière. Terrains couverts, rte d'Hallu.

Président : Dimitri Flament

Tél : 06 18 40 02 38

**RANDO CHAULNES**Activité : **Randonnée pédestre**

Lieu : Départ de Chaulnes

Président : Jacky Declercq

Tél : 07 66 55 31 00

Mail : marche.rando.chaulnes@gmail.com

**SOCIÉTÉ DE CHASSE**Activité : **Chasse**

Lieu : Chaulnes

Président : Bruno Grognier

Tél : 06 03 42 08 79

## MÉMOIRE, FAMILLE

**LES PIPIOUS**Activité : **Petite enfance**

Lieu : Rue Poulin

Président : Mickaël Delavenne

Tél : 03 22 83 97 74

Mail : crechelespipious@gmail.com

**ACPG / CATM**Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**

Lieu : Mairie de Chaulnes

Présidente : Nadège Latapie-Copé

Tél : 03 22 83 80 80

Mail : mairie.chaulnes@wanadoo.fr

**ACPG / CATM CANTON**Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**

Lieu : Canton

Président : Robert Darras

Mail : robertdarras@sfr.fr

**FAMILLES RURALES**Activité : **Accueil de loisirs, danse...**

Lieu : École (pour le centre)

Présidente : Séverinne Duquenne

Tél : 06 31 55 94 51

Mail : frchaulnes@gmail.com

**CROIX ROUGE**Activité : **Aide, distribution, etc...**

Lieu : 36, avenue Roger Salengro

Président : Michel Brunoy

Tél : 06 82 75 65 55 (urgence)

**DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE CHAULNES ET SES ENVIRONS**Activité : **Collecte de sang**

Lieu : Salle Saint-Didier, 5, rue Jean Jaurès

Présidente : Marie-Aimée Beulque

Tél : 06 23 04 70 47

Mail : moude407@gmail.com

**LE SOUVENIR FRANÇAIS**Activité : **Relais mémoriel et historique**

Lieu : Terre de Picardie

Président : Marcel Queyrat

Mail : marcel.queyrat@wanadoo.fr

## CULTURE, LOISIRS, MUSIQUE

**BABYFOOT SANTERROIS**Activité : **Football de table**

Lieu : Route d'Hallu, local n°4

Président : Michaël Denis

Mail : babyfootsanterrois@gmail.com

**CHORALE EN SANTERRE**Activité : **Musique et chant**

Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès

Présidente : Thérèse Cattani

Tél : 03 22 83 98 90

Mail : cattanitherese@hotmail.fr

**CLUB DE L'AMITIÉ**Activité : **Activités diverses**

Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès

Présidente : Marie-Thérèse Denorme

Tél : 03 22 85 44 23

**MODEL CLUB DU SANTERRE**Activité : **Aéromodélisme**

Lieu : Terrain rue du chemin de fer

Président : Luc Rigaux

Tél : 07 52 03 98 82

Mail : modelclubdusanterre80@gmail.com

**DANSES DE SALON**Activité : **Danse**

Lieu : Centre socio-culturel rue Poulin

Président : Claude Merlin

Tél : 07 68 32 12 73

Mail : claude.merlin2@free.fr

**MOTO CLUB DESPERADOS**Activité : **Balades moto**

Lieu : Région

Président : Laurent Jérôme

Tél : 06 07 23 91 76

Mail : lolo3fj@gmail.com

**POKER CLUB CHAULNOIS**Activité : **Jeu de cartes**

Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès

Président : Dominique Gérard

Tél : 06 23 83 28 05

Mail : dominiquegeraut@sfr.fr

**ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE**Activité : **Musique et chant**

Lieu : Place Henri Sy, 80320 Lihons

Président : Robert Billoré

Tél : 06 17 59 85 88

Mail : ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

**BATTERIE FANFARE**Activité : **Musique et chant**

Lieu : Chaulnes

Président : Grégory Devaux

Tél : 06 82 96 17 85

Mail : gregory.devaux@laposte.net

**LES TRÉSORS DU SANTERRE**Activité : **Marché**

Lieu : Place de la Mairie de Chaulnes

Président : Joshua Potel

Tél : 06 59 75 45 27

Mail : joshuapotel@orange.fr

**OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**Activité : **Manifestations diverses**

Lieu : 15A, rue de la sablonnière

Président : Arnaud Noblécourt

Tél : 03 22 83 96 88

Mail : oclchaulnes@gmail.com

## JUMELAGE

**COMITÉ DE JUMELAGE**Activité : **Animation et développement des relations entre villes jumelées**

(Chaulnes et Edemissen en Allemagne)

Lieu : Chaulnes et Edemissen

Présidente : Marie-Françoise Avez

Tél : 06 86 34 33 51

Mail : benoit.gance@sfr.fr

## UNE AIDE POUR DÉTRUIRE LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Le Département crée une aide aux particuliers pour la destruction de nids de frelons asiatiques situés sur le domaine privé. L'aide s'élève à 50 % du coût TTC de la destruction. Elle est plafonnée à 80 € et est cumulable avec d'autres financements publics. Si vous êtes confronté à un nid, en attendant sa destruction par une société spécialisée, restez éloigné (15 m minimum si possible), maintenez vos portes et fenêtres proches fermées, et évitez les travaux bruyants ou entraînant des vibrations. (Source : *Vivre en Somme n°146*). Plus d'informations sur : [somme.fr/aide-destruction-nid-frelons](http://somme.fr/aide-destruction-nid-frelons)

## L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE FACILITÉ

Pour aider les habitants de la Somme à réaliser des économies d'eau, réduire leurs factures et contribuer à limiter les prélèvements dans le milieu naturel, le Département a créé une aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie. Attribuée sous conditions de ressources, elle couvre 50 % du coût d'achat d'un collecteur d'eau de pluie, hors sol ou enterré, de 200 litres minimum (aide de 150 € maximum), ou d'une cuve enterrée de 2000 litres minimum (aide de 500 € maximum). (Source : *Vivre en Somme n°146*). Plus d'informations sur : [somme.fr/aide-recuperateur-eau-pluie](http://somme.fr/aide-recuperateur-eau-pluie)

## MÉDIATION NUMÉRIQUE



La médiation numérique consiste à vous accompagner vers l'autonomie dans les usages quotidiens des technologies, services et médias numériques.

- Impression, photocopie, numérisation
- Démarches administratives
- Navigation internet
- Wifi gratuit
- Ordinateur, téléphone, tablette
- Clé USB
- Aide informatique
- Logiciel de traitement de texte

### Nos animatrices vous accueillent :

LUNDI : 9h-12h [Sur rendez-vous]  
MARDI : 9h-12h / 14h-17h  
JEUDI : 9h-12h  
VENDREDI : 9h-12h / 14h-17h

03 22 84 68 46

**KARINE FOURNIER**  
Sur Chauignes

Médiathèque  
Av. Aristide Briand,  
80320 Chauignes

**SANDRA DUPUIS**  
Sur Rosières-en-Santerre

Espace de Coworking  
5 Rue Colonel Sorlin,  
80170 Rosières-en-Santerre

03 22 88 48 08

LUNDI : 9h-12h [Sur rendez-vous]  
MARDI : 9h-12h / 14h-17h  
MERCREDI : 9h-12h / 14h-17h  
JEUDI : 9h-12h / 14h-17h  
VENDREDI : 9h-12h / 14h-17h

## FRAUDE AU FAUX CONSEILLER BANCAIRE

La fraude au faux conseiller bancaire consiste pour un attaquant à contacter par téléphone une victime en se faisant passer pour un conseiller bancaire légitime, afin de lui soutirer des fonds en effectuant des achats en ligne ou en lui faisant valider des virements bancaires sur différents comptes.

Les escrocs, aux profils très variés, adaptent leurs attaques exploitant des évolutions technologiques et sociétales. Leurs motivations sont principalement financières, et ceux-ci ciblent les personnes physiques.

### COMMENT S'EN PRÉMUNIR ?

Votre banque ne vous demandera jamais de réaliser des opérations bancaires via les outils d'authentification mis à votre disposition sur votre application bancaire. Ne communiquez jamais vos codes de confirmation.

Si vous avez un doute, raccrochez et contactez immédiatement votre banque pour vérifier que vous avez le bon interlocuteur.

Si vous avez été victime de ce type de fraude, modifiez vos codes d'accès à votre espace bancaire, contactez votre banque et déposez plainte sans délai dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police.

Gendarmerie de la Somme, Alerte Cyber Sécurité



## NUMERIC'AID

**numeric'aid** by ANA

**Les conditions**

- Vous résidez dans la Somme
- Vous êtes âgé(e) de 60 ans et +.

**SERVICE GRATUIT**

**Notre accompagnement**

- ▶ **Équipement** : conseil et installation, ...
- ▶ **Lien avec vos proches** : appel vidéo, messagerie, réseaux sociaux, ...
- ▶ **Internet** : navigation, sécurité, ...
- ▶ **Quotidien** : services publics, banque, économie d'énergie, ...
- ▶ **Santé** : informations, rendez-vous médicaux, téléconsultations, ...
- ▶ **Loisirs** : jeux, photos, visites virtuelles, ...

Un besoin ? Une demande ?  
Notre équipe est à votre écoute

**0 631 631 205**  
contact@numericaid.fr

## Verrine crème de petit pois, crumble de parmesan et crème au mascarpone

Coût estimé: 4.54€ (1.13€/part)

### INGRÉDIENTS :

#### Crumble de parmesan

- 50 gr de farine
- 40 gr de parmesan
- 50 gr de beurre froid

#### Crème de petits pois

- 280 gr de petits pois cuits frais ou surgelés
- 15 cl de bouillon
- 1 cuillère à soupe de crème
- Sel & Poivre

#### Crème au mascarpone

- 20 cl de crème
- 125 gr de mascarpone
- Sel & Poivre
- Ciboulette ciselée
- 30 gr de poivrons marinés

### MATÉRIEL :

- 1 hachoir
- 1 batteur électrique

### PRÉPARATION :

#### 1. Crumble au parmesan:

Mélanger la farine et le parmesan.

Ajouter le beurre froid coupé en petits morceaux. Emietter le tout pour former la pâte à crumble.

2. Transférer la pâte sur une plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé et faire cuire au four pendant 17 minutes à 180°C.

#### 3. Crème de petits pois:

- 1 poche à douille
- 1 douille cannulée

Placer les petits pois cuits, le bouillon de légumes, la crème, le sel et le poivre dans le bol du hachoir.

4. Mixer le tout jusqu'à obtenir une texture homogène. Placer au frais pendant minimum 30 minutes.

#### 5. Crème au mascarpone:

Placer les ingrédients et ustensiles au congélateur 20 min avant utilisation.

Verser la crème et le mascarpone

- 4 verres bodega contenance 20cl

dans le bol, ajouter le sel et le poivre.

6. Fouetter le tout jusqu'à obtenir une crème onctueuse et homogène. Transférer dans une poche à douille munie d'une douille cannulée.

7. Répartir la crème de petits pois dans les verrines.

8. Déposer des morceaux de poivrons marinés sur le dessus.



# MARCHÉ de CHAULNES

2024



Le 2<sup>ème</sup> Dimanche de chaque mois  
de 8h30 à 12h00



Retrouvez nous sur facebook :  
Marché du terroir "Les trésors du Santerre"

### PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

12 Mai

**Les asperges**

M. PICARD VERVACKÉ

+ La bourse aux plantes

09 Juin

**Les fraises**

M. PICARD, M. PATTÉ

14 Juillet

**Créa' de Goulette**

Bougies et fondants parfumés

*Produits et Saveurs du Terroir*

## Mots fléchés du Printemps



## Charade du Printemps

*Mon premier est la deuxième personne du singulier.*

*Mon deuxième est le meuble sur lequel on dort.*

*Mon troisième est la première syllabe de peluche.*

*Mon tout est une fleur qui pousse au printemps.*

## LE TOURNOI DE HEM

Or donc, en l'an 1276, le jour de la Saint-Denis, le seigneur Jehan de Chaule (ou Chaulnes) participa au fameux tournoi de Hem. C'est du moins ce que rapporte le trouvère Sarrasin dans son « Roman du Hem » que l'on date de l'année 1278.

Vous vous souvenez, cher lecteur, que les troubadours étaient des poètes occitans qui développèrent l'art du chant courtois en langue d'Oc du XI<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> siècle. Les trouvères apparurent un peu plus tard, vers la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, dans le Nord de la France, pays de langue d'Oïl. La racine des mots troubadour et trouvère vient du provençal « trobar » (trouver), ce qui implique qu'ils sont créateurs du texte et de la musique de leurs chansons. On ignore si Sarrasin est l'auteur d'autres œuvres et il est probable que « Sarrasin » est un pseudonyme. Du reste, dans « Le Roman du Hem », il se met en scène ce qui incite à penser que ce n'est pas son nom véritable.

Quant au « Bel Castel de Hem sour Somme » où se déroule le tournoi, il s'agit du château de Hem (Hem-Monacu) qui se dressait autrefois au bord de la Somme, entre Péronne et Bray.

Nous ne savons pas grand-chose de Jehan de Chaule, mais « le Roman du Hem » nous permet de mieux connaître les mœurs de son époque.

En 1276, le roi de France est Philippe le Hardi (1245-1285), second fils de Saint-Louis et de Marguerite de Provence.



Philippe le Hardi

Le tournoi est organisé par deux chevaliers de la marche d'Artois : Huart de Bazentin et Aubert de Longueval. Près de 3 000 personnes y assistent.

A cette époque, les tournois ne sont plus des mêlées tumultueuses, véritables batailles certes spectaculaires mais dont la confusion ne permet pas d'identifier les participants et qui, de plus, sont trop souvent meurtrières. A présent, les joueurs évoluent dans des couloirs, ou « rens » et s'affrontent lors de charges à la lance. A Hem, ils courent en général « trois lances » et tentent de désarçonner l'adversaire ou, tout au moins de briser sa lance ; C'est le cas d'Huart de Bazentin lorsqu'il défie le landgrave de Thuringe. Mais dans les deux cas, le chevalier vaincu doit céder ses montures et son équipement au vainqueur ou lui payer une rançon. Ces tournois sont donc également des occasions de s'enrichir. Bien plus, les grands seigneurs fortunés profitent de ces affrontements pour remarquer et recruter les chevaliers les plus habiles qui les serviront lors des nombreuses guerres féodales.

C'est sans doute pour compenser cet aspect mercantile, qu'il est de bon ton d'invoquer,



lors de ces manifestations, l'idéal chevaleresque du roi Arthur et de ses compagnons de la Table Ronde. Ainsi, les principaux acteurs y prennent le nom et parfois le costume de héros du cycle arthurien. Dans le tournoi de Hem, Robert d'Artois, neveu de Saint-Louis, en fait véritable héros du poème, est « le chevalier au lion » tandis que



la sœur d'Aubert de Longueval est la reine Guenièvre\* et préside la fête. (L'auteur ne précise pas comment est représenté le lion).

Quelques analystes

ont prétendu que ce fameux tournoi s'était déroulé au château de Ham (de Hem à Ham, certains copistes auraient pu se tromper). Mais le fait qu'Aubert de Longueval en soit l'organisateur prouve qu'il s'agit bien du château de Hem car il en était le suzerain. Au surplus, le seigneur de Ham n'est pas cité dans l'œuvre de Sarasin.

Selon ce dernier, Jehan de Chaule est accompagné de Gerart de Chaule et tous deux sont « bien ascenies de biaux adous », c'est-à-dire vêtus de somptueux habits. Ainsi, la famille des seigneurs de Chaulnes est déjà suffisamment puis-



sante pour être invitée au tournoi, porter de beaux vêtements au point d'être remarquée par le tournoi. Mais elle ne l'est pas suffisamment pour, tel Robert d'Artois, représenter des personnages du cycle arthurien.

Au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, la seigneurie de Chaulnes est défendue par une forteresse. Névelon de Chaule (ou Chanle) nommé parfois également Névelon de Lions (Lihons) ou d'Arras, est maréchal de France, seigneur de Vaux-Vraucourt, Lihons, Chaulnes et l'Estrée à Arras. Il possède une maison à Bray et le moulin de Cappy. Il est grand Bailly d'Arras et d'Artois pour le roi de France (Philippe-Auguste) puis pour le prince Louis de France, seigneur d'Artois (le futur Louis VIII) à partir de 1209. Névelon de Chaulnes participe à la bataille de Bouvines (1214)\*\* aux côtés de Philippe-Auguste.

Névelon épousa Marie, veuve d'Hubert de Templeux puis, après le décès de celle-ci (1219 ?), Alix (probablement Alix de Vaux). Il eut cinq fils : Nivelon II, seigneur de Chanle, Renaud de Chanle, Jean de Chanle, un second Jean apparemment bien plus tard et Gérard de Chanle. Les deux derniers sont-ils ceux qui participèrent au tournoi de Hem ? En l'absence de datation précise des naissances et décès des intéressés, il est difficile de l'affirmer.

Ce qui est certain, ce sont les liens avec

l'Artois, liens que nous retrouverons avec la maison d'Ongnies dont est issu le 1er comte de Chaulnes ; Ongnies, aujourd'hui Oignies, est une ville à mi-chemin entre Lens et Lille, au cœur de l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais.

*Marcel Queyrat*

*Président cantonal du Souvenir Français.*

### Notes :

\* Au XII<sup>ème</sup> siècle apparaissent les premiers écrits relatifs à la légende arthurienne. En 1132, le Gallois Geoffroy de Monmouth rédige en latin l'*Historia Regum Britannia* présenté comme un épisode d'une vaste épopée bretonne, vite traduite en gallois puis adaptée en français, vers 1155 par l'anglo-normand Robert Wace. Le Champenois Chrétien de Troyes, à partir de cette source, va, avec talent et imagination, introduire la légende arthurienne dans la littérature européenne grâce à de nombreux récits. « Yvain ou le chevalier au lion » est l'un d'eux (vers 1170). Yvain, chevalier de la Table Ronde, doit accomplir de multiples exploits pour mériter l'amour de la dame dont il est épris (et dont il a tué le mari). Il est aidé dans ces épreuves par un lion qu'il a guéri de la morsure d'un serpent.

La reine Guenièvre est l'épouse du roi Arthur. Son amour pour le chevalier Lancelot du Lac causera la ruine du royaume.

\*\* Bouvines est une commune proche de Lille. Le dimanche 27 juillet 1214, le roi de France écrasa l'armée d'Othon IV empereur du Saint Empire Romain Germanique allié à Jean Sans Terre et au comte de Flandre. L'armée royale, commandée par Philippe-Auguste, était pourtant inférieure en nombre.

### Bibliographie :

- « Le roi Arthur et la société celtique » de Jean Markale (Payot 1976)
- « Histoire illustrée de la Littérature française » de C. Abry, C. Audic et P. Crouzet (Didier 1942)
- « Sarrasin, Le Roman du Hem » (Ed. A. Henry 1939. Travaux de la faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles, tome 9)
- « Le Chevalier au lion » de Corinne Pierreville (Ed. H. Champion 2016)





# Bourse aux Plantes

Dimanche 12 Mai 2024



Vous souhaitez  
échanger vos semis,  
graines, boutures ?

Vous voulez partager  
des astuces de  
jardinage dans la bonne  
humeur ?

Retrouvons-nous

Sur le marché campagnard « Les trésors du Santerre »

Le dimanche 12 mai de 08h45 à 12h30

\*\*\*\*\*GRATUIT\*\*\*\*\*

**Commune de CHAULNES**

Renseignements et inscriptions en mairie au 03.22.83.80.80 ou par mail [mairie.chaulnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.chaulnes@wanadoo.fr) ou au 06.78.13.87.43